Etude 2016

ET SI NOUS COOPÉ-RIONS ?

2 Introduction

4 La coopération, panorama historique

8 Coopérer à tous les étages : l'exemple du CLTB
13 Apprendre la coopération au sein de classes coopératives
16 Comment illustrer la coopération ?
18 Coopérer à distance : logiciels libres, caméra open-source
24 Coopérer sur un territoire… Oui, mais pour quoi ?
28 Coopérer entre différents ; l'intérêt de la SCIC

32 Conclusions

34 Comment s'est construit ce journal ?

SAW-B asbl

INTRODUCTION

Cette étude porte sur la coopération. C'est un thème assez vaste. Pour cerner le terme « coopération », tel un photographe il importe d'effectuer la mise au point avant de déclencher, sous peine d'avoir une image floue. C'est que le terme est utilisé de manière courante (« Merci pour votre coopération ») et de manière plus spécialisée (« Direction générale Coopération au développement et Développement international »). Comme l'indiquent ces deux premiers usages, le terme peut désigner aussi bien une action entre deux personnes, deux institutions ou deux Etats. L'emploi du verbe – coopérer - permet de préciser davantage ce qui est visé. Dans ce cas, en effet, le terme indique une action, un faire ensemble, un travail avec quelqu'un, une œuvre commune (co-opérer).

Coopérer c'est :

- Opérer avec, par un partage de ressources et pratiques, en vue d'atteindre un objectif commun.
- Agir en co-responsabilité et co-décision dans le but de mener des actions qui profitent *a minima* aux coopérateurs.
- Rassembler les forces, les capacités, les moyens financiers de chacun en vue de la co-création, du développement d'un projet social commun et solidaire.
- Rassembler des personnes, des envies, des idéaux, des savoir-faire, des compétences pour réaliser quelque chose ensemble, produire (au sens large) et bénéficier d'une dynamique collective. Avec la définition d'un objet commun, d'une visée commune à long terme. C'est aussi l'articulation des objectifs personnels et d'un objectif commun.
- Développer ensemble, de manière participative, en s'appuyant sur les compétences de chacun, une activité qui bénéficie à toutes les parties prenantes.

Mots opposés : compétition, rivalité, individualisme, recherche de profit, domination, chacun sa merde…

Mots proches : collaboration, système égalitaire, système horizontal, complémentarité, entraide, horizontalité, mettre ensemble, romantisme, lâcher du lest, convivialité, co-décision…

Au cours d'une formation que nous avons assurée sur le thème des coopératives [1], nous avons interrogé les participants sur la manière dont ils définiraient la coopération. Les définitions qu'ils nous ont données (voir ci-contre) tournent autour de quelques mots : commun, co-responsabilité, co-création, co-décision, collectif.

L'hypothèse qui préside à cette étude est que la coopération est un fondement impensé (ou du moins trop peu pensé) de l'économie sociale en Belgique francophone. D'autres fondements sont d'emblée associés à l'économie sociale comme la finalité sociale/sociétale, le gouvernement démocratique ou la participation, etc.
La coopération, quant à elle, ne se trouve pas dans les cadres réglementaires (comme la définition de l'économie sociale qui se trouve dans le décret wallon de 2008) ou les définitions les plus récentes (comme les critères EMES de l'entreprise sociale). Des pratiques existent bien. Mais le sujet mériterait d'être davantage traité, compris, approfondi et valorisé.

Une première partie de celle-ci s'attache à traverser l'histoire à la recherche des idées et pratiques de la coopération et des mots qui s'en rapprochent : s'associer, mutualiser, collaborer, rendre commun.

Une deuxième partie cherche à illustrer la coopération. Les possibilités semblent infinies. C'est pourquoi la clarification apportée par l'économiste Jacques Pradès entre trois niveaux de coopération est particulièrement utile.
Celui-ci propose en effet trois focales différentes pour réfléchir la coopération : le niveau intra-coopératif (au sein d'un collectif), le niveau inter-coopératif (entre différents collectifs) et le niveau extra-coopératif (entre un collectif et son environnement). Outre la présentation de cette grille de lecture sur base d'un exemple concret (celui des Community Land Trust), deux autres projets ont été analysés à l'aune de la coopération. Tout d'abord, une Haute Ecole qui a mis en place un projet de classes coopératives à destination de ses étudiants en régendat.

[1] Auquel nous avons également consacré une étude il y a quelques années, http://www.saw-b.be/EP/2011/Etude_2011_WEBdiffusion.pdf

Ensuite, un projet de coopération à distance qui, à la fois, bénéfice de et contribue aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il consiste en effet à mettre au point une caméra open-source au sein d'un collectif international.

Une troisième partie effectue un lien avec un projet concret qui nous occupe pour le moment. Le pôle Conseil de SAW-B cherche en effet à susciter un projet de coopération entre acteurs de l'économie sociale sur un même territoire dans le domaine de l'alimentation durable.
En préparation à ce projet, plusieurs visites et rencontres ont eu lieu. Avec le Labo de l'ESS d'abord, un Think Tank qui a contribué au développement et à la reconnaissance des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE). Avec plusieurs PTCE ensuite (au cours d'une rencontre nationale et au sein d'un de ceux-ci, situé à Audruicq, près de Calais). Enfin, avec Jean Huet, délégué Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) à la Confédération Générale des SCOP. Ces visites et rencontres nous ont mis sur la piste de deux dispositifs français (PTCE et SCIC). Ceux-ci sont inspirants et adaptables au contexte belge. Ils ont été retenus dans le cadre de cette étude pour les questions qu'ils permettent de poser à propos de la coopération : coopérer avec qui et coopérer pour quoi ?

Dans la conclusion, c'est sur la dimension politique de la coopération que nous reviendrons.

Enfin, à la question de savoir comment illustrer ce concept de la coopération, cette étude répond entre autres par l'analogie entre l'homme et l'animal.

A la suite des recherches du primatologue Frans de Waal [2], il apparaît chaque jour davantage que les hommes et les animaux partagent une commune capacité à coopérer, contrairement à ce que veut nous faire croire certaines interprétations de la théorie de l'évolution. Le scientifique rejoint sans doute là l'affirmation de son compatriote américain le sociologue Richard Sennett selon laquelle *« les capacités de coopération des gens sont bien plus grandes et complexes que les institutions ne le permettent »* [3]. Une évolution souhaitable consisterait dès lors à se doter des institutions sociales, économiques et politiques qui favorisent la coopération.

[2] DE WAAL F., *L'âge de l'empathie. Leçons de la nature pour une société solidaire*, Babel, 2011.

[3] SENNETT R., Ensemble. Pour une éthique de la coopération, Albin Michel, Paris, 2014, p. 47.

LA COOPÉRATION DANS LE MONDE ANIMAL

De la même manière que la compétition a envahi notre représentation de la vie sociale, politique et économique, elle imprime aussi notre compréhension des comportements animaux et de l'évolution des espèces. On connaît surtout la sélection naturelle énoncée par Darwin.
Mais d'autres, comme Kropotkine, on aussi constaté l'importance de la coopération pour survivre. Avant d'être un théoricien anarchiste, auteur entre autres de *L'entraide*, ce dernier fut naturaliste et explorateur de la Sibérie. *« Témoin des calamités d'un climat dans lequel le vent dispersait les chevaux et où les troupeaux de bétail périssaient sous des congères, Kropotkine dénonçait une vision de la vie qui en faisait un "combat de gladiateurs". Au lieu d'animaux jouant d'intimidation et de vainqueurs s'enfuyant avec leur récompense, lui voyait à l'œuvre un principe communautaire. Au-dessous de zéro, soit on fait corps les uns avec les autres, soit on meurt »* (p. 55), résume le professeur Frans de Waal, auteur du très intéressant *L'âge de l'empathie. Leçons de la nature pour une société solidaire.*

La coopération dans le monde animal ou végétal est un détour intéressant pour comprendre les relations entre les hommes et leurs collectifs. L'analyse des différents types d'interaction entre espèces animales ou végétales permet notamment de complexifier les expressions comme « win-win » et de sortir de l'opposition simpliste entre compétition et coopération.
Le tableau suivant montre l'étendue des équilibres possibles dans toute relation :

	Effet nuisible (-)	Sans effet (0)	Effet bénéfice (+)
Antagonisme (-)	Compétition : chacun perd (-/-)		Parasitisme ou prédation : l'un perd et l'autre gagne (-/+)
Neutralité (0)	Amensalisme ou antibiose : l'un perd alors que l'autre ne perd ni ne gagne (-/0)	Neutralisme : les deux ne perdent ni ne gagnent (0/0)	Commensalisme : l'un gagne, l'autre ne perd ni ne gagne (+/0)
Protagonisme (+)			Mutualisme ou symbiose : les deux gagnent ensemble (+/+)

Ces relations dans le monde animal sont mises en images tout au long de l'étude. Divers animaux sociaux (termites, étourneaux, baleines, abeilles…) sont également illustrés au fil des pages.

LA COOPÉRATION
PANORAMA **HISTORIQUE**

La coopération est un concept proche des idées de mutualisation et d'association. C'est ce que montre l'histoire de cette idée et de sa mise en pratique. Plus récemment, l'économie collaborative ou les communs actualisent l'idée de coopération. Comment et sous quel vocable la coopération s'est-elle déclinée à travers le temps ? Telle est la porte d'entrée de cette étude.

AUX ORIGINES DE LA COOPÉRATION

Depuis son invention au XIXe siècle, l'économie sociale a véritablement contribué à expérimenter la coopération et à réfléchir à ce que signifie le fait de coopérer. Pourtant, dans plusieurs dictionnaires thématiques, nulle trace d'une définition de la coopération [1]. Ou alors elles renvoient à d'autres termes comme ceux de « mouvement coopératif » ou d'« associationnisme ». C'est que la coopération fait souvent référence aux différentes formes de coopératives et au mouvement qui les réunit [2]. Le mouvement coopératif naît au début du XIXe siècle en Europe et se poursuit jusqu'à nos jours. Il a connu, selon Jean-François Draperi, rédacteur en chef de la revue RECMA, un développement en cinq temps [3] :

[1] C'est le cas de LAVILLE J.-L. et CATTANI A. D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Desclée de Brouwer, Paris, 2006.

[2] Voir à ce sujet, notre étude publiée en 2011 et disponible sur notre site [www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/sawb_etude-cooperatives-2011.pdf] : *Coopératives, un modèle tout terrien*, Les dossiers de l'économie sociale, SAW-B, Monceau-sur-Sambre, 2011.

Le mouvement coopératif, un développement en 5 temps

PREMIER MOUVEMENT	DEUXIÈME MOUVEMENT	TROISIÈME MOUVEMENT	QUATRIÈME MOUVEMENT	CINQUIÈME MOUVEMENT
dit « associationniste », pour faire face aux nouveaux risques économiques et sociaux qu'engendre le développement industriel	avec l'essor des coopératives de production et de consommation	d'institutionnalisation des coopératives existantes et d'utopie d'une « république coopérative » au sens de leur généralisation et d'alternative au capitalisme	marqué par la banalisation et la perte des valeurs	marqué à la fois par de nouvelles tensions économiques et par le renforcement politique de la participation et de la coopération
1830-1851	1851-1918	1918-1938	1938-2000	2000...
La création en 1844 par 28 tisserands de « The Rochdale Society of Equitable Pioneers » dont les principes irriguent aujourd'hui encore le mouvement coopératif	La coopérative gantoise Le Vooruit fondée en 1880 qui au départ d'une boulangerie élargira ses activités dans le commerce, l'industrie et l'éducation	La société de grande distribution suisse COOP, toujours active, est née à cette époque	La COB (Caisse centrale de dépôts, institution financière et de dépôts centralisée), un des fleurons économiques du Mouvement Ouvrier Chrétien créé au cours de la période précédente, est finalement emporté par la crise financière de 2008, après un processus de fusion-acquisition (qui la transforme en Groupe Arco)	De nombreuses petites coopératives sont créées depuis quelques années pour répondre à divers besoins de base (alimentation, distribution, habitat, énergie, etc.)

L'histoire du mouvement coopératif rappelle que « *la coopération, avant d'être un ensemble d'entreprises, est un mouvement social qui lutte pour l'émancipation économique de ses membres* » [4]. La coopération, c'est donc un ensemble de pratiques (au sein et entre des entreprises) et un lien entre ceux qui les portent. Les personnes qui créent ces entreprises coopératives sont reliées par leur opposition à une société toujours plus capitaliste, basée notamment sur la mise en concurrence, et par la poursuite de l'utopie d'une société fondée sur la coopération. Mais la coopération peut aussi dépasser le cercle des seules coopératives.

S'ASSOCIER

Dans la première moitié du XIXe siècle, le mouvement associationniste englobe les associations ouvrières et les sociétés de secours mutuel (ancêtres des mutualités). Ces deux innovations sociales constituent des ripostes au contexte de l'époque. D'une part, la loi Le Chapelier prise en France en 1791 contre les corporations de métiers et autres formes de rassemblements paysans et ouvriers. D'autre part, le développement de la révolution industrielle en cours qui provoque une exploitation terrible. Les artisans ou ouvriers s'associent pour produire et consommer, ils cotisent au sein de sociétés mutuelles pour s'offrir un minimum de protection sociale. Ces pratiques changent le quotidien des travailleurs et de leurs familles et portent aussi en germe un modèle alternatif d'organisation du travail et de la société. Comme l'écrit Robert Castel, « *l'association porte une autre conception du social, dont la réalisation passe par la constitution de collectifs instituant des rapports d'interdépendance entre les individus* » [5]. S'associer et coopérer s'avèrent reliés sur les plans historiques et conceptuels. Pour coopérer, il a d'abord fallu s'associer et s'associer permet entre autres de « *prendre part, concourir à une œuvre commune* » [6]. Mutualiser (mettre en commun pour réduire des risques) peut aussi être un facteur qui permet ou facilite la coopération. Il ne s'agit pas de la même opération, mais elles peuvent être fortement liées entre elles.

De passage en Belgique en 2015 [7], Jean-Louis Laville, socio-économiste français, a appelé à une actualisation de l'associationnisme historique pour résister et riposter au néolibéralisme. Il analyse le néolibéralisme comme un ensemble de préconisations économiques qui concourent à la mise en concurrence et la marchandisation illimitées mais aussi et surtout comme un projet politique qui affirme la nécessité de limiter la démocratie. En réaction, l'associationnisme comprendrait « *les actions collectives mises en œuvre par des citoyens libres et égaux se référant à un bien commun* » [8].

[3] Adapté de DRAPERI J.-F., « Mouvement coopératif », dans *Alternatives économiques, L'économie sociale de A à Z*, Hors-série pratique n° 22, Alternatives économiques, janvier 2006, p. 144 et sv.

[4] *Ibid.*, p. 146.

[5] CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, cité par ALET-RINGENBACH C. et NAHAPETIAN N., « Associationnisme », dans *Alternatives économiques, L'économie sociale de A à Z*, Hors-série pratique n° 22, Alternatives économiques, janvier 2006, p. 17.

[6] Qui est la définition du terme « coopérer » trouvée dans le dictionnaire Larousse.

[7] A l'invitation de SAW-B qui en a tiré deux analyses intitulées : « Les associations comme résistance et riposte au néolibéralisme. Rencontre entre Jean-Louis Laville, acteurs associatifs et chercheurs » et « Les associations comme résistance et riposte au néolibéralisme. Interview de Jean-Louis Laville », disponibles sur notre site (www.saw-b.be).

[8] LAVILLE J.-L., *Associations et Action publique*, Desclée de Brouwer, Paris, 2015, p. 578.

Travailleurs de l'économie sociale, troquez le team building pour une visite collective du Familistère de Guise !

La visite à Guise est un incroyable voyage aux sources de l'économie sociale, une manière unique de comprendre le premier associationnisme.

Guise est une petite ville, entre Reims et Lille, à 60 km de la frontière franco-belge. Elle a été et reste marquée par l'implantation du Familistère dès 1850. Un familistère, c'est un « *établissement où plusieurs familles ou individus vivent ensemble dans une sorte de communauté et trouvent dans des magasins coopératifs ce qui leur est nécessaire* » (Wikipedia). Le lieu d'habitation jouxte l'usine, le théâtre, l'école, la piscine, le magasin, le lavoir, etc. Les diverses coopératives sont imbriquées avec les mutuelles et autres associations. Cette imbrication forte ouvre la porte à certaines critiques (paternalisme, bienveillance et contrôle) qu'il est intéressant de découvrir au fil de la visite. Celle-ci permet d'ailleurs de souligner l'évolution des idées et du projet à travers le temps.

Pour le fondateur du familistère, Jean-Baptiste Godin, les trois actions – mutualiser, coopérer, s'associer – apparaissent comme complémentaires et indissociables. Selon lui, « *La coopération, ainsi nommée, c'est l'entente entre un certain nombre de personnes pour produire, acheter, vendre ou consommer, enfin pour entreprendre toute chose dans un but d'utilité commune, par l'union des intelligences, le concert des volontés, des forces et des intérêts. C'est la simplification du mécanisme social, c'est la collectivité plaçant l'individu en présence de lui-même, c'est l'individu achetant à lui-même, vendant à lui-même, travaillant pour lui-même, se logeant lui-même ; c'est le bien-être physique, moral et intellectuel mis à la portée des déshérités de la fortune.* »

Envie d'aller voir par vous-même ? Contactez-nous pour co-organiser le voyage !

Sources : GODIN J.-B., *Solutions sociales*, Guillaumin, Paris, 1871, cité par DRAPERI J.-F., *Godin, inventeur de l'économie sociale. Mutualiser, coopérer, s'associer*, Editions Repas, Valence, 2010, p. 114.

Le philosophe Franck Fischbach déclare de son côté que *« soit nous laissons l'économie achever de détruire le social, soit nous socialisons l'économie »*. Il s'agit de *« réaffirmer que les rapports économiques de production et d'échange sont toujours d'abord des rapports sociaux, […] des rapports qui ne sont pas strictement concurrentiels et utilitaires, mais qui peuvent aussi être coopératifs, associatifs, voire désintéressés, des rapports dans lesquels on n'échange pas que des biens utiles, mais aussi des signes et des symboles »*[9]. Laville et Fischbach se renforcent mutuellement dans leurs conclusions respectives puisqu'ils plaident tous deux pour une nouvelle grammaire des relations entre économie, social et politique. Pour eux, s'associer et coopérer relèvent bien *in fine* de la dimension politique et plus précisément démocratique, outre leurs dimensions économique et sociale évidentes. Selon Fischbach, la démocratie est le *« nom d'une vie sociale intense, partagée et dynamique, qui accroît en nombre et en intensité pour les individus les occasions de développer mutuellement, dans et par leur rencontres, leur puissance propre comme puissance coopérative »*[10]. Pour le dire autrement, selon cet auteur, plus le degré d'interaction et de coopération entre les individus, les groupes, les associations, les entreprises est grand, plus la société est démocratique.

MUTUALISER

L'idée de mutualisation, dont les premières formes instituées – les sociétés de secours mutuel – remontent à 1820, est au cœur des actions et réflexions actuelles d'associations comme SMart[11] ou Iles[12] qui mettent en œuvre des stratégies de mutualisation de savoirs, de locaux, de matériel et de services de soutien (formalités administratives, formation, recherche, conseils juridiques, etc.) à destination des artistes et autres créateurs, touchés par un relatif précariat[13]. Chaque période de mutation ou de révolution économique génère ainsi en son sein des innovations sociales. D'utopiques, elles sont ensuite progressivement reconnues et institutionnalisées. À la suite des fameuses CUMA qui entendaient partager le matériel pour accompagner la mécanisation de l'agriculture dans l'après-guerre, dans le domaine de l'agriculture de nombreuses nouvelles initiatives se prennent depuis quelques années, notamment dans la mutualisation des moyens (comme les ateliers partagés[14]). Une fois encore, toutes ces initiatives sont à la fois des expérimentations en cours (qui bénéficient aux membres ainsi associés) mais aussi des modèles sociétaux en construction. Elles pourraient dès lors inspirer d'autres acteurs, être reconnues et s'institutionnaliser progressivement[15]. Pour le bénéfice du plus grand nombre.

SE CONCURRENCER

Et pourtant, depuis plusieurs décennies, la compétition et la concurrence guident bon nombre de choix politiques. L'utopie du libre-échange exige toujours plus de performance des entreprises et d'agressivité entre elles et entre pays, sous couvert de développement de relations commerciales présentées comme bénéfiques pour tous. L'histoire de la construction européenne est à cet égard particulière. La déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman est considérée comme son texte fondateur. La visée est claire : renforcer la solidarité et mettre en commun pour minimiser la concurrence entre pays voisins et éviter une nouvelle guerre. Cet objectif de pacifier l'Europe et en particulier les relations entre les grands voisins que sont la France et l'Allemagne a jusqu'à présent été atteint. Mais au prix d'un déplacement de la guerre sur d'autres terrains. Très vite, l'ordolibéralisme, une théorie politique venue d'Allemagne a influencé la construction européenne. Selon ses penseurs, le rôle de l'Etat ou de l'Europe consiste à instaurer un cadre institutionnel qui *« laisse toute sa place au potentiel de croissance indéfinie que contient le principe de concurrence »* par la mise en place d'une *« surveillance constante des conditions permettant à la concurrence de produire ses effets »*[16]. Vérifier que la concurrence pure et parfaite joue pleinement entre les entreprises devient dès lors une des obsessions de cette Europe. Les citoyens européens sont de la sorte réduits à leur statut de consommateurs qui auraient eux-mêmes intérêt au jeu de cette concurrence (en ce qu'elle garantit les meilleurs prix pour les biens et services). Dans un tel contexte, faut-il s'étonner que cette concurrence se généralise aux rapports entre les personnes, les associations, voire même entre les entreprises sociales ? Au détriment de la paix et de la cohésion sociale qui sont aussi parmi les fondements de l'idéal européen.

La pensée néolibérale est souvent présentée comme exacerbant la concurrence et la compétition. Mais en réalité, elle franchit un cap supplémentaire : elle s'oppose à l'idée-même de poursuivre un but commun, quelle que soit la manière d'y arriver. La société est, selon cet imaginaire, le résultat des seules actions individuelles spontanées, guidées par l'intérêt personnel. Comme le souligne Laville, selon Hayek, un des penseurs du néolibéralisme, *« la concurrence généralisée fournit les repères de la vie collective et elle est à tel point prioritaire qu'elle subordonne la démocratie »*. Il ajoute : *« Le néolibéralisme s'éloigne du libéralisme politique en voulant faire de l'économie un domaine soustrait à la délibération publique »*[17].

COLLABORER

Plus récemment, l'économie dite collaborative a fait parler d'elle. Quand on entend « économie collaborative », on pense évidemment à la collaboration et, dans la foulée, à la coopération. Assisterions-nous donc à un renouveau de la coopération ? Au point que des multinationales telles que Uber ou AirBnB l'inscrivent dans leur modèle économique ?

Il faut bien reconnaître que la coopération se retrouve de plus en plus dans les discours politiques, médiatiques et même économiques. Les récentes évolutions technologiques permettent d'amplifier certaines formes de collaboration et rendent accessibles, dans l'espace et dans le temps, des échanges irréalisables sans ces vecteurs technologiques. L'économie collaborative porte en elle les germes d'un renouveau de la coopération grâce, entre autres, à la digitalisation des intermédiaires. Mais si les mots peuvent faire rêver à une nouvelle ère, certains projets économiques et sociaux qui se revendiquent de l'économie collaborative font vite déchanter[18]. Ici, la question consiste moins à savoir s'il y a ou non coopération mais plutôt au service de quoi et de qui elle se réalise. Quelle est la finalité de la collaboration dans l'économie dite collaborative ? Le profit et les intérêts de quelques-uns ou la plus-value sociétale et l'intérêt général ?

COMMUNS

De son côté, la réflexion sur les « biens communs » remonte au développement des « enclosures » (mouvement de privatisation de terres agricoles autrefois communes) dans l'Angleterre du XVIe siècle. Trois facteurs l'ont remise au goût du jour : la réflexion de l'économiste américaine Elinor Ostrom, des pratiques innovantes comme les logiciels libres ou l'encyclopédie libre Wikipédia et les réactions aux politiques de privatisation qui vont jusqu'à breveter le vivant. Dardot et Laval, deux penseurs français, proposent de parler de communs plutôt que des biens communs. Selon eux, « [les communs désignent] *non pas ce qui est commun, mais ce qui est pris en charge par une activité de mise en commun, c'est-à-dire ce qui est rendu commun par elle* »[19]. Ils ne visent plus des biens qui seraient par essence communs (comme l'eau, la terre) mais des « biens » qu'il s'agit par la pratique d'instituer comme communs. En ce sens, une entreprise peut par exemple devenir « commune ».

La proximité des communs avec le projet de la coopération paraît flagrante. D'ailleurs, plusieurs auteurs ont fait le rapprochement entre la réflexion sur les communs et celle sur l'économie sociale. Des initiatives d'économie sociale récentes s'y réfèrent également de manière explicite (comme Terre-en-vue ou Commons Josaphat). Des associations naissent avec pour vocation de tisser les liens entre les deux approches, à l'instar de la « Coop des communs »[20]. Le point de convergence entre communs et économie sociale ? La critique de la propriété privée[21].

Pour l'historien français Duverger, auteur d'une histoire contemporaine de l'économie sociale et solidaire : *« Le retour des communs (…) offre sans doute à la coopération de nouveaux secteurs d'expansion et, réciproquement, la coopération leur propose ses modèles, ses statuts et ses pratiques. Mais les théoriciens des communs découvriront surtout dans la coopération une source d'inspiration pour de nouvelles régulations et la coopération retrouvera dans les communs son aspiration originelle pour s'inscrire dans un nouveau grand récit »*[22].

AU FIL DE L'HISTOIRE

La coopération est une idée ancienne comme le montre ce panorama historique. Ce détour par l'histoire confirme également que la coopération n'est pas réservée aux seules sociétés coopératives mais traverse potentiellement l'ensemble de l'économie sociale. L'idée de coopération comporte aussi une indéniable dimension politique. Entre autres par la capacité des structures de coopérer avec les pouvoirs publics en vue d'approfondir la démocratie, de transformer les cadres législatifs et de co-construire les politiques publiques. Alors qu'elle s'est bâtie sur l'idée de coopération, l'Europe est entrée depuis quelques décennies dans l'ère néolibérale. Cette période exacerbe la concurrence entre tous et fait régner la peur et le sentiment d'impuissance, bâillonne les imaginaires et rend difficile la projection dans une alternative à la fois utopique et réaliste[23]. Si l'association, la coopération et la mutualisation peuvent apparaître comme de vieilles lunes, elles sont en fait très actuelles, les développements récents d'une certaine économie collaborative et des communs le démontrent. Manifestement, la coopération est loin d'avoir dit son dernier mot !

[9] FISCHBACH F., *Le sens du social. Les puissances de la coopération*, Lux, Montréal, 2015, pp. 122-123.

[10] *Ibid.*, p. 12.

[11] Voir à propos de SMart son récent rapport d'activité annuel 2015 (disponible sur http://smartbe.be/fr/) ainsi que notre analyse sur les « mutuelles de travail », intitulée « Et si (chacun) arrêtait de créer sa (petite) entreprise ? » et disponible sur notre site. Notons que SMart s'est depuis lors engagée dans une transformation de son statut juridique en coopérative.

[12] Voir à propos de l'association Iles son site web [www.iles.be] et le récent rapport produit par elle : *Mutualisation. Pour une économie coopérative*, compte-rendu des cinq matinées de rencontres et ateliers, Bruxelles, 2016.

[13] A savoir selon Robert Castel, « une précarité permanente qui n'aurait plus rien d'exceptionnel ou de provisoire », ou encore, « cette condition sous laquelle la précarité devient un registre propre à l'organisation du travail ». CASTEL R., « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précariat ? », in PAUGAM S. (dir.), *Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales*, PUF, Paris, 2007, pp. 416-433.

[14] Voir la publication AEI/SAW-B/Diversiferm, *Cahier des ateliers collectifs ou partagés de transformation*, s.d. [disponible à cette adresse : http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/cahier_ateliers_collectifs_de_transformation.pdf].

[15] Voir en particulier le résultat de la recherche-action menée par les SCOP Oxalis et Coopaname, visant à établir une pédagogie coopérative et publiée sous les références suivantes : La manufacture coopérative, *Faire société : le choix des coopératives*, Editions du croquant, Paris, 2014.

[16] METZGER J.-L. « Pierre Dardot, Christian Laval, La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale », *Lectures* [En ligne : www.lectures.revues.org], Les comptes rendus, 2010, mis en ligne le 18 janvier 2010, consulté le 28 septembre 2016.

[17] LAVILLE J.-L., « Gauche européenne et épistémologies du Sud », dans LAVILLE J.-L. et CORAGGIO J. L. (dir.), *Les gauches du XXe Siècle. Un dialogue Nord-Sud*, Le Bord de l'eau, Lormont, 2016, p. 433.

[18] Voir, entre autres, notre analyse « Et si l'"économie collaborative" n'existait pas ? », SAW-B [www.saw-b.be], 2015.

[19] DARDOT P. et LAVAL C., *Commun. Essai sur la révolution au XXIe Siècle*, La Découverte, Paris, 2014, p. 581.

[20] Voir : www.coopdescommuns.com. Mais aussi THOME P., *(Biens) communs, quel avenir ? Un enjeu stratégique pour l'économie sociale et solidaire*, Editions Yves Michel, Gap, 2016.

[21] Sur ce sujet, se référer à CORIAT B. (dir.), Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire, Les liens qui libèrent, Paris, 2015.

[22] DUVERGER T., « Les trajectoires de la coopération au XIXe–XXe Siècles : un mode original d'institution des communs », RIUESS Montpellier, 26 mai 2016, p. 16.

[23] CUSSET F., LABICA T. et RAULINE V. (dir.), *Imaginaires du néolibéralisme*, La Dispute, Paris, 2016, p. 20.

Dans le domaine de la biologie, la relation de **COMPÉTITION** est la rivalité entre les espèces vivantes pour l'accès aux ressources limitées du milieu.

(source : Wikipedia)

COOPÉRER À TOUS LES ÉTAGES : L'EXEMPLE DU **CLTB**

La coopération peut prendre de multiples visages : entre travailleurs au sein d'une entreprise, entre entreprises sociales sur un même territoire, entre associations et pouvoirs publics… Dès lors, comment distinguer ces différents types de coopération ? Les travaux de l'économiste Jacques Prades identifient trois « niveaux » de coopération. Ces réflexions seront illustrées par un projet qui présente bien chacun des niveaux (et leurs interactions), le Community Land Trust bruxellois. Il permet à des familles à revenus modestes de résoudre leur problème de logement via un système d'acquisition immobilière original.

LA COOPÉRATION AUX NIVEAUX INTRA, INTER ET EXTRA

Dans un article consacré à l'innovation sociale [1], Jacques Prades rappelle que les coopératives reposent sur la constitution de collectifs qui visent une transformation sociale. Ces collectifs peuvent agir à un ou plusieurs niveaux : un niveau intra-coopératif, un niveau inter-coopératif et un niveau extra-coopératif. Ces distinctions semblent intéressantes pour penser les différentes formes de coopération.

Par niveau **intra-coopératif**, Jacques Prades vise un *« ensemble de personnes hétérogènes qui s'associent dans le travail pour des raisons politiques au sens large »* [2]. L'auteur opère la distinction entre un réseau et un collectif. Le premier est vu comme la mise en relation d'individus (à la limite interchangeables) tandis que le collectif est le rassemblement de personnes, de personnalités en quelque sorte. Prades insiste sur l'hétérogénéité du collectif qui génère une manière particulière d'assumer les désaccords que celle-ci génère.

L'intra-coopération désigne donc la coopération entre des individus au sein d'un collectif. Et au sein même de cette intra-coopération, deux lectures sont possibles.

Par exemple, chez Cherbai (une coopérative de menuisiers), la production d'un récit collectif avec les travailleurs a permis de découvrir le niveau intra-coopératif et la manière dont le collectif de menuisiers se constitue de manière originale à travers le temps [3]. De son côté, la Fondation Alodgî a répondu aux besoins d'autonomie de personnes qui souffrent de troubles psychiatriques chroniques (psychose, schizophrénie…), sont stabilisées et suivies mais n'ont plus besoin d'être hospitalisées. Elle a créé un habitat groupé qui repose sur l'idée de la transformation d'un état de patients individuels à un collectif réuni en un même lieu et soutenu par des professionnels [4].

Le niveau **inter-coopératif** vise les relations de coopération entre différentes organisations, qui appartiennent à des structures différentes mais s'unissent autour d'un objectif commun et de long terme.

C'est notamment le cas de cet atelier collectif près de Liège [5] où différents producteurs agricoles partagent un même lieu de transformation. En mutualisant cet espace, ils peuvent plus facilement commercialiser leur soupe (sous une marque commune) pour les collectivités locales, notamment des écoles. Les projets lancés dans le cadre de Co-create Living Labs financé par Innoviris posent eux la question du rapport entre un collectif original (avec si possible une entreprise, une association et un organisme de recherche) et la Région qui finance, incite à la co-création et à la recherche participative en vue de susciter des innovations sociales [6].

Enfin, le niveau **extra-coopératif** fait référence au rapport entre un ou plusieurs collectifs et la loi, le droit, l'Etat ou toute autre instance supranationale.

A l'instar de la mise en place d'une Union des SCOP Wallonie-Bruxelles [7] qui vise la reconnaissance, le soutien et la multiplication du nombre d'entreprises de type SCOP en Belgique. Pour y parvenir, une interaction avec les pouvoirs publics, en vue de modifier la loi s'impose.

Une telle typologie est utile à plusieurs égards. Elle permet de sérier les questions posées par la coopération. Certaines expériences de coopération concernent davantage l'un des niveaux ou relèvent des trois niveaux imbriqués, comme c'est le cas du Community Land Trust bruxellois.

[1] PRADES J., « Du concept d'« innovation sociale », dans *RECMA*, n° 338, 2015, pp. 103-112.

[2] PRADES J., *op. cit.*, p. 108.

[3] Voir le récit que nous avons construit avec les travailleurs de Cherbai dans notre étude « Et qu'est-ce que ça change ? », SAW-B, étude 2014, disponible sur www.saw-b.be.

[4] Sur le projet d'Alodgî, voir le dossier réalisé par Alter Echos « Alodgî. Un habitat solidaire pour des personnes souffrant de troubles psychiatriques », Focales n°4, mai 2014, disponible sur www.alterechos.be.

[5] Les producteurs se situent sur les communes de Awans, Juprelle, Bassenge, Oupeye et Dalhem.

[6] Voir sur leur site : www.innovadm.irisnet.be.

[7] Voir sur leur site : www.les-scop.be.

LES COMMUNITY LAND TRUST : DE LA COOPÉRATION À CHAQUE ÉTAGE !

Les Community Land Trust cherchent à rendre possible l'accès à la propriété à des ménages à faibles revenus et proposent un mode de gestion des biens original. Mais au-delà de l'émancipation matérielle (le logement), la démarche vise aussi une émancipation sociale et collective. Pour ce faire, le Community Land Trust Bruxellois (CLTB) noue des coopérations à différents niveaux. Il présente trois niveaux, ou étages, de coopération.

Au rez-de-chaussée de l'organisation du CLTB se trouvent les habitants d'un logement (intra-coopération). Ensuite, toute une série d'associations qui œuvrent à « fabriquer » une ville inclusive et où il fait bon vivre (inter-coopération). Enfin, au dernier niveau, le CLTB noue des collaborations avec les pouvoirs publics et tente d'influer sur le cadre légal (extra-coopération). Thomas Dawance, chargé de projet au CLTB décrit en détails ces logiques de coopération.

Qu'est-ce qu'un CLT ?

Les Community Land Trust (CLT), nés aux Etats-Unis, sont des organismes de gestion foncière. Ils partent du constat d'une hausse des coûts du logement et de l'exclusion sociale qu'elle génère. Les CLT cherchent à lutter contre la spéculation foncière et distinguent la propriété du sol et la propriété du bâti. En pratique, le CLT achète, possède et gère des terres. Sur ces terres, il fait ensuite construire des logements en collaboration avec les futurs habitants dans une optique participative et de gestion collective. Le CLT reste donc toujours propriétaire du sol, tandis que ceux qui viennent s'installer sur ce sol accèdent à la propriété du bâtiment à prix réduit.

Face au succès de ce mode de gestion foncière aux Etats-Unis, des acteurs associatifs bruxellois ont décidé de transposer le modèle CLT en Belgique. En 2012, la Plateforme CLT belge est reconnue et reçoit des fonds du gouvernement. Depuis lors, un immeuble de logements CLT est sur pied à Molenbeek et héberge neuf ménages. Depuis 2012, le nombre de logements CLT dans la ville de Bruxelles augmente chaque année avec en moyenne, deux projets financés par an. A l'heure actuelle, six projets sont en cours de développement pour un total de 82 appartements.

Malgré la diversité des acteurs en présence, le modèle CLT se veut une organisation démocratique et participative. La structure décisionnelle est organisée pour que la voix de chaque individu ou organisation membre puisse être entendue. L'organe de décision, le Conseil d'Administration (CA), est composé de trois parties. Le premier tiers rassemble les bénéficiaires, propriétaires ou locataires d'un bâtiment CLT. Le deuxième comprend des comités de quartier ou d'autres d'associations actives au niveau local. Enfin, le troisième tiers est constitué par des représentants des pouvoirs publics. Permettre à toutes ces parties de contribuer à niveau égal aux prises de décisions, amène à dépasser le simple partenariat pour rentrer dans une relation de coopération.

Pour plus d'information, voir la petite vidéo très pédagogique réalisée par le GSARA à ce sujet, disponible sur www.community-landtrust.wordpress.com.

ENTRE (FUTURS) HABITANTS : CONSTRUIRE UN PROJET COMMUN

Un premier niveau de coopération (**intra-coopération**) concerne les habitants et futurs habitants du CLTB. Cette coopération ne se fait pas « naturellement ». Le CLTB joue un rôle important pour mettre en place les conditions de cette coopération entre habitants.

L'association CLTB est l'instigatrice du projet, de l'acquisition du terrain et de la formation du groupe d'habitants. Un projet de logements en CLT suppose de respecter une série de règles. Tout futur habitant doit d'abord participer à une séance d'information obligatoire. Durant cette séance, les intéressés sont informés sur le fonctionnement général du CLTB et les contraintes auxquelles ils s'exposent s'ils choisissent d'intégrer le projet. De plus, pour pouvoir prétendre à intégrer un projet de logements, ils doivent constituer une épargne. Comme l'explique Thomas Dawance, c'est une manière de responsabiliser et d'impliquer les membres dans leur futur logement : *« on demande aux membres d'entamer une épargne collective chez Crédal, qui doit être de 10 euros minimum par mois. C'est plus symbolique qu'autre chose mais c'est une manière pour nous de leur montrer qu'on est dans logique de devoirs et pas que de droits et qu'ils doivent s'impliquer pour commencer à construire leur projet. Tout en s'alignant sur leurs moyens financiers limités. Et donc la preuve qu'ils sont inscrits c'est qu'ils continuent à payer ces 10 euros ».* Quand l'association acquiert un terrain, elle forme un groupe parmi les demandeurs en fonction des critères que ces derniers ont choisis (superficie, nombres de pièces, nombre d'habitants…) et des possibilités du terrain. Une fois le groupe constitué, il faut imaginer et organiser le logement. Le groupe est alors invité à toutes les prises de décisions qui le concerne : choix de l'architecte, réalisation du cahier des charges, disposition des parties collectives, charte, etc. En plus de tous ces ateliers et réunions, l'épargne obligatoire constitue un apport pour faire face aux frais de déménagement ainsi qu'au paiement du sursis (paiement des intérêts du crédit hypothécaire durant la période avant emménagement et où le propriétaire doit encore faire face à un loyer).

Une fois propriétaires, tous les ménages deviennent automatiquement membres. Ils s'engagent également à payer au CLTB un canon mensuel de 10 € par mois pour l'usage du terrain. Durant tout le parcours d'accompagnement, une des clés de la réussite d'une coopération en acte au sein d'un groupe suppose de fournir aux individus de bonnes conditions à la fois matérielles et immatérielles. Dans le cas du CLTB, il s'agit d'un public précaire, peu enclin à s'exprimer dans la sphère publique et à participer à des dynamiques collectives. Le CLTB mène un travail d'encadrement très profond, avec des membres qui sont peu outillés à prendre des décisions tous ensemble. Pour que la coopération se mette en place, un travail préalable de formation et d'éducation s'avère nécessaire. Pour doter les membres de compétences diverses et leur permettre l'autonomie, l'association organise des formations sur des thématiques diverses : micro-crédit, les droits et devoirs d'un propriétaire, etc.

De l'acquisition du terrain jusqu'à l'installation effective des habitants dans leur logement, le CLT appuie, soutient et encadre toutes les tâches nécessaires à la réalisation du projet. Mais le CLTB souhaite avant tout contribuer à l'émancipation des propriétaires. Les membres de la plateforme CLTB observent que par la participation aux prises de décisions qui touchent à leur logement et à sa gestion, les habitants développent de nouvelles compétences. Le CLTB tient à cet objectif clé : *« donner aux gens les conditions de leur autonomie ».* Thomas Dawance explique : *« Notre objectif est que les habitants aient les moyens de leur autonomie pour avoir une vision à long terme de la gestion de leur copropriété. Le but c'est qu'à long terme, ils soient en condition pour gérer leur logement pour qu'il ne se dégrade pas. C'est essentiel, parce que sinon, on aurait rendu un très mauvais service aux gens, on aurait satisfait une génération de copropriétaires qui, n'ayant prévu les entretiens nécessaires, se retrouverait avec un immeuble dégradé ayant perdu sa valeur et qui coûterait une fortune à rénover. »*

En résumé, des pratiques de coopération entre futurs habitants d'un même bâtiment existent dès la constitution du groupe, se poursuivent tout au long du processus (prise de décisions commune, épargne collective, formations…), et continuent également une fois les personnes installées. Mais au-delà de la coopération entre copropriétaires de chaque groupe, l'idée est également de développer une coopération entre les copropriétaires et les futurs habitants. Chaque copropriétaire peut devenir « ambassadeur » de l'esprit du CLTB et transmettre son savoir et son expérience. Certains le font déjà, mais ce point pourrait être renforcé : *« nous allons aussi essayer de lancer des chantiers participatifs dans chaque projet pour qu'il y ait aussi un effet de mouvement et qu'à chaque fois qu'un nouvel immeuble se lance on puisse inviter tout le mouvement à travailler dans le logement, à repeindre par exemple. Et comme ça la communauté se construit aussi à travers la convivialité ».*

Au CLTB, l'accès au logement se conçoit dans une dynamique à la fois individuelle et collective où des valeurs comme la solidarité et la convivialité ont toute leur place. Faire partie du mouvement CLT est parfois un tremplin vers une émancipation sociale plus large. *« Nous pensons que l'accès à la propriété peut changer de manière considérable des trajectoires de vie, c'est une réelle émancipation. Et ça, ça inspire d'autres et c'est une des manières de faire mouvement. Avec ça, il y a des gens qui ont eu des changements de trajectoire de vie : qui se sont impliqués dans la politique, qui sont rentrés dans une démarche de pédagogie de leur propre trajectoire de vie puisqu'ils se sont rendus compte à quel point apprendre à gérer un budget peut être émancipateur, et ils ne le font pas de manière individuelle puisqu'ils l'ont appris à travers un mouvement, à travers un système collectif, solidaire. Et donc il y a un retour par rapport à ça, ça construit une espèce de pédagogie de la solidarité. Et ça construit l'idée que chacun peut s'émanciper sur le plan personnel et familial mais en le faisant d'une manière qui alimente un large réseau ».*

AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS : « FABRIQUER LA VILLE »

Le logement, n'est pas juste une question de maison ou d'appartement. C'est aussi une question politique, faite de choix qui vont déterminer le visage de la ville. C'est pourquoi le CLTB noue de nombreuses relations avec d'autres acteurs qui réfléchissent la ville. Il s'agit là d'un deuxième niveau de coopération (**inter-coopération**).

Ce qui rassemble les ASBL de droits au logement, les comités de quartiers et d'autres acteurs impliqués dans la thématique du logement à Bruxelles, c'est un souhait commun de transformer le modèle de ville actuel, de *« fabriquer la ville de demain »* comme le souligne Thomas. Les relations que le CLTB entretient avec les associations visent leur complémentarité mais sont de plusieurs ordres. Nous en distinguerons quatre.

Premièrement, le CLTB compte sur l'implication de plusieurs associations membres du secteur de « l'insertion par le logement », des « groupes d'épargne collectifs et solidaires », ou du Réseau Habitat [8], pour assurer un suivi individuel des futurs ménages acquéreurs. Elles participent à l'organisation de tout le processus participatif d'accession. Ces liens se traduisent par une convention de collaboration. Cela permet aux associations partenaires de faire leur métier, et aux habitants de se détacher peu à peu du seul CLTB : *« Pour l'instant on les prend encore un peu trop par la main, on ne devrait pas. Et c'est pour ça qu'on essaye de voir avec nos partenaires du Réseau Habitat comment ils pourraient être une plateforme face aux réactions des habitants, que eux s'engagent à faire le suivi de ce qui ne fonctionne pas dans les logements (problèmes techniques, rénovations). Qu'ils soient un pôle pour le suivi une fois les copropriétés mises en place. »* Ces associations partenaires pour l'accompagnement des (futurs) propriétaires sont membres du CLTB.

Mais le CLTB n'entend pas uniquement créer des logements. Il cherche aussi à héberger des activités utiles aux besoins des quartiers et des populations, parfois précarisées, qui y résident. Le CLTB démarche auprès de potentiels partenaires identifiés via des enquêtes, des études de besoins et le réseau de partenaires locaux. Chaque projet CLTB développe ainsi des locaux d'activités : salles polyvalentes, bureaux associatifs (association sportive, féministe, de service aux seniors…), local de gardien de parc, jardin semi-public… Les associations qui bénéficient des locaux en question seront représentées au CA aux côtés des habitants-propriétaires. Des associations comme Periferia, le BRAL ou le comité Jacques Brel s'impliquent sur le choix des services à privilégier selon les besoins locaux identifiés. Cette deuxième forme de lien concerne plutôt des organisations avec une connaissance approfondie des quartiers où s'implantent des logements CLT. Ces associations et les sympathisants à titre personnel sont aussi représentés au CA. Comme les copropriétaires, ils constituent un tiers des membres. Le fait qu'ils participent aux prises de décisions liées aux CLT les entraîne dans une relation de coopération bien au-delà du simple partenariat.

Les relations *ad hoc*, en fonction des besoins des projets d'habitat, représente une troisième forme de lien à d'autres associations. Ici, chaque acteur remplit la tâche pour laquelle il est la plus apte : *« Par exemple il y a une organisation qui travaille sur le handicap. Dans un des projets, il y a une personne qui est handicapée et on a fait appel à eux pour avoir des conseils pour savoir comment bien adapter son logement. On essaye tout le temps de réfléchir en termes de partenariat ».* Ces relations *ad hoc* concernent aussi des consultants spécifiques, des associations de compostage comme Worms… En fonction du degré de coopération, ces associations feront ou pas partie du CLTB (et seront ou non représentées au CA).

Une quatrième et dernière forme d'inter-coopération se concrétise par les réponses du CLTB, pionnier en Europe de ce modèle, à de très nombreuses sollicitations d'acteurs belges ou étrangers. Par le partage de son expérience, le CLTB souhaite participer à l'essaimage du modèle ailleurs, tout comme il a bénéficié de l'expérience américaine.

AVEC LES POUVOIRS PUBLICS : (SE FAIRE) SOUTENIR ET INFLUENCER

Un troisième niveau de coopération (**extra-coopération**) se situe dans la relation avec les pouvoirs publics et la politique du logement. Le CLTB postule qu'en matière de logement il n'existe pas pour les plus pauvres de modèle à la logique émancipatrice et participative. En effet, dans les logements sociaux (dont les bénéficiaires sont aussi ce public précarisé), il n'existe pas de moyen de participer aux prises de décision et à la gestion de son habitat. Les personnes sont juste « casées ». Quant aux habitats groupés (qui pratiquent cette dynamique collective et participative), ils sont développés par des publics plus aisés. Le projet du CLTB comble un vide et cherche à faire évoluer la politique du logement. Si, pour le moment, le CLTB est plutôt présenté comme un projet pilote, il révèle un dysfonctionnement du système actuel de gestion de l'habitat. *« On réinterroge la politique du logement. On a cette prétention-là, modestement, à notre échelle. Je crois qu'on fait plus que du logement, on arrive à questionner la finalité même de la production du logement »* confie Thomas Dawance. Le CLTB poursuit l'objectif, à terme, d'avoir une réelle influence sur les politiques publiques de logement, qui profitent trop aux classes aisées et déplacent les populations plus pauvres. Le CLTB entend contribuer à limiter ce phénomène de gentrification de la ville, très présent dans les grandes villes comme Bruxelles.

Bien-sûr, cette relation avec les pouvoirs publics peut paraître ambiguë. Le CLTB critique à la fois des politiques de logement mais en dépend

[8] Il s'agit d'un réseau qui conseille en rénovation de bâtiments, en y impliquant les habitants concernés. Voir sur leur site : www.reseauhabitat.be.

financièrement. Jean-Louis Laville identifie cette tension comme une forme de « coopération conflictuelle ». Le CLTB revendique la nécessaire implication des pouvoirs publics dans le financement des politiques de logement (il ne cherche pas à « faire à côté ») mais veut repenser les règles du jeu et constituer une force de proposition [9]. Cet aspect se reflète dans le CA, où, aux côtés des habitants et des autres associations, les pouvoirs publics représentent un tiers des membres. Ce gouvernement tripartite de l'ASBL ressemble d'ailleurs au fonctionnement des SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) françaises, qui ont la particularité de permettre de réunir trois types d'acteurs dans leurs organes de décisions. La société à finalité sociale belge le permet également, mais elle n'est pas spécifique à ce mode d'organisation original et n'en possède pas tous les avantages.

Néanmoins, pour des raisons financières, les pouvoirs publics continuent à exercer un poids considérable dans la décision : *« chaque fois que l'on a un nouveau projet, on doit passer devant le gouvernement pour qu'il l'approuve. Ça limite sérieusement l'autonomie de la gouvernance des trois tiers parce que c'est quand même le gouvernement qui a le dernier mot… donc on n'est pas encore au bout de la configuration idéale de notre projet »*. Pour aller dans ce sens, le CLTB réfléchit à la création d'une coopérative qui permettrait également de lever de l'épargne citoyenne et donc de gagner un peu en autonomie par rapport aux subventions publiques.

Le CLTB est un projet hautement coopératif : entre les habitants (niveau intra-coopératif), avec d'autres associations locales (niveau inter-coopératif) et les pouvoirs publics (niveau extra-coopératif). Ces trois niveaux apparaissent d'autant plus intéressants que leurs représentants coopèrent au sein de l'organe important que représente le CA. Le mode de gestion démocratique de l'organisation permet cette relation. Mettre tous ces acteurs autour de la table permet que les attentes et la vision soient entendues. De plus, le CLTB tente de forger avec tous les acteurs en présence un idéal de la ville, une sorte d'utopie. Au final, le logement est un moyen au service d'une vision de la ville, d'une vision de la société à construire. Le CLTB participe ainsi à ce que Jean-Louis Laville appelle la « solidarité démocratique », où *« la solidarité est prise comme un principe de démocratisation de la société résultant d'actions collectives »* [10]. Elle implique aussi la construction d'espaces publics autonomes, distincts des espaces publics institués pour autoriser le débat sur les demandes sociales et les finalités poursuivies.

La mise en place de Community Land Trust répond en tous points aux critères de l'innovation sociale dont « nous avons vraiment besoin ». Mais surtout cet exemple montre que la coopération (et ses différents niveaux) constitue sans doute l'innovation sociale la plus utile à la transformation de la société [11].

[9] Pour un autre exemple, voir le cas de l'association de lutte contre le VIH SIDA, AIDES, dans cet article : ANDREO C., « L'association avec et contre les pouvoirs publics : AIDES », dans LAVILLE J.-L. et SALMON A. (dir.), *Associations et Action publique*, Desclée de Brouwer, Paris, 2015, pp. 221 et sq.

[10] Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani, (sous la direction de), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005, p. 615.

[11] Sur ce sujet, voir notre analyse, disponible sur notre site, www.saw-b.be : « De quelle innovation avons-nous vraiment besoin ? », SAW-B, analyse, 2016. Pour rappel, elle s'inspire de critères identifiées par Jacques Pradès : l'émanation d'un collectif issu de la société civile ; l'ancrage dans un territoire, urbain ou rural ; la limitation de l'empreinte écologique ; la mise en jeu d'une propriété collective ; la détermination de règles de délibération démocratiques ; le financement éventuellement marchand mais non dicté par la lucrativité.

Le **PARASITISME** est une relation biologique entre deux êtres vivants et où un des protagonistes (le parasite) tire profit (en se nourrissant, en s'abritant ou en se reproduisant) aux dépens de l'autre (l'hôte).

(source : Wikipedia)

APPRENDRE LA COOPÉRATION AU SEIN DE **CLASSES** COOPÉRATIVES

« Personne ne se (trans)forme seul. Personne ne (trans)forme autrui. C'est ensemble qu'on se (trans)forme ». **Tel est l'adage du projet « Tenter Plus » [1], inspiré d'une citation du pédagogue brésilien Paulo Freire. Pour la treizième année consécutive, la formation des régents en Sciences Humaines de la Haute Ecole Libre Mosane (HELMo) Sainte-Croix à Liège poursuit son projet de classes coopératives. Un projet basé sur la conviction que c'est bien la coopération qui (trans)forme et qu'il faut, dès lors, apprendre à faire collectif à travers l'expérience du « faire ensemble ».**

Selon l'équipe éducative du projet et Grégory Voz, professeur : *« on croit au postulat d'éducabilité : chacun est capable d'apprendre si on lui en aménage les conditions »* et *« une des conditions essentielles c'est de ne pas être tout seul pour apprendre »* [2]. La coopération est donc perçue, ici, comme l'une des conditions *sine qua non* à l'apprentissage. Concrètement, comment cela s'organise-t-il ? Une année scolaire s'articule autour de temps d'apprentissage au sens strict et de temps d'expression et de décision collectifs (qui participent également à la formation). A titre d'exemple, l'année peut être divisée comme suit : *« 1/3 de temps verticaux [entre étudiants des trois années confondues, aussi appelés «classe coopérative verticale»] pour 2/3 horizontaux [entre étudiants d'une même année], 2/3 d'activités fonctionnelles pour 1/3 d'activités de structuration, 1/3 d'activités présidées par les étudiants (en présence d'un formateur) pour 2/3 d'activités présidées par un formateur, etc. En plus, des temps d'expression collective et de gestion/décision à propos du projet commun sont organisés avec les étudiants et les professeurs (en moyenne deux heures par semaine) : Conseil des délégués, Conseil de classe, Conseil de Tous, Assemblée Générale des étudiants... »* [3]. Les espaces d'expression et de décisions sont des outils essentiels de la pédagogie institutionnelle, mise ici en œuvre. Car ils permettent aux étudiants d'expérimenter la prise de décision en groupe, les rapports de pouvoir, les enjeux de l'implication. Bref, le « faire ensemble », « c'est-à-dire apprendre sans s'être choisis, dans un regroupement largement aléatoire, mais qui doit "faire société" » [4]. La coopération constitue à la fois une fin (*« favoriser la coopération entre nos étudiants, entre leurs élèves et plus largement entre les gens »* [5]) et un moyen (développer des projets individuels et collectifs teintés par le « faire ensemble »).

Le programme de l'année, distribué à tous les étudiants et étudiantes sous la forme d'un petit livre vert est une véritable mine d'informations. Il contient en effet l'ensemble des règles qui permettent *« d'aménager les conditions de l'apprentissage »*. Son élaboration révèle la dimension collective : le programme croise en effet une réflexion menée annuellement par les enseignants avec les avis des étudiants donnés dans les commissions en cours d'année. De plus, son contenu peut *« être changé si on a une majorité qualifiée des deux tiers au sein d'un Conseil de Tous »* [6]. Celui-ci *« rassemble une fois par mois tous les étudiants et tous les professeurs responsables de la classe coopérative verticale. Ce Conseil est en priorité le lieu des décisions collectives »* [7] puisque les autres lieux de décision ne rassemblent pas aussi largement.

Reste que si la majeure partie du contenu du petit livre vert peut être modifiée par les étudiants et les professeurs, *« deux parties n'en sont ni changeables ni négociables et les professeurs en sont garants »* [8]. Il s'agit de la loi de la classe et des objectifs de la formation. La première contient deux articles qui soulignent d'une part, l'importance de l'implication de chaque étudiant dans le processus de transformation de soi-même et des autres et d'autre part, la nécessité de reconnaître le statut de « sujet » (et non « objet ») de chacun et donc la possibilité de marquer ou refuser l'engagement demandé.

Le programme, sur le fond et la forme, cristallise donc à lui seul la triple coopération qui fonde le projet « Tenter plus » : dans son élaboration, on retrouve le travail collectif des professeurs, dans ses possibles modifications, se brassent la coopération entre étudiants et la coopération entre enseignants et étudiants.

LA VERTICALITÉ HORIZONTALE

La classe coopérative verticale et plus particulièrement le « Projet Collectif Vertical » (PCV) sont des exemples significatifs de l'expérimentation

[1] Voir : www.tenterplus.be.

[2] Interview de Gregory Voz, professeur, octobre 2016.

[3] Intervention de Jacques CORNET, Michel THIRY et Grégory VOZ dans le Colloque international « Freinet et l'école moderne aujourd'hui », Lausanne, 19-20 février 2014.

[4] MEIRIEU Philippe, interviewé par GALBAUD Diane, « Comment apprendre en groupe ? », dans JOURNET Nicolas (sous la dir.), « Dossier : Apprendre à coopérer », in *Sciences Humaines*, n° 282, juin 2016, p. 36.

[5] Interview de Gregory Voz, professeur, octobre 2016.

[6] *Ibid.*

[7] Tenter Plus, Programme de formation. Année Académique 2016-2017, p. 73.

[8] *Ibid.*

de la coopération entre élèves et entre élèves et professeurs. Le PCV est un projet que les étudiants doivent réaliser en « classes coopératives verticales ». Entendez par là le fait qu'elles sont composées par des étudiants des trois années de régendat. Des plages horaires sont réservées à ce projet transversal pendant tout le premier quadrimestre et font partie intégrante du programme. La verticalité va jusqu'à intégrer les professeurs dans les groupes de travail. Ils y prennent part au même titre que les étudiants. La dimension coopérative ne s'arrête donc pas aux relations entre étudiants mais s'expérimente également avec les professeurs. Certes, elle sera différente étant donné le lien hiérarchique inhérent à la fonction de professeur même s'il s'adoucit grâce aux postures que prennent ces derniers. En effet, *« la relation est très proche mais on ne leur donne pas l'illusion qu'on a les mêmes statuts »*, insiste Françoise Budo, professeur de sociologie. *« Ils savent très bien que l'on n'a pas les mêmes statuts. On est garant et nous avons un droit de veto si la Loi de la Classe n'était pas respectée*[9]*»*. Parce que les professeurs sont *« responsables que ce que les étudiants apprennent soit ce qu'ils doivent apprendre, que lorsqu'ils vont en stage, ils aient assez travaillé pour qu'ils fassent du bon boulot et que lorsqu'ils se présentent à l'extérieur, ils ne se fassent pas ramasser*[10]*»*. Une relation qui s'éloigne fortement de celle qu'ont connue la majorité des élèves avant Tenter Plus. Ils peuvent trouver cela *« très déstabilisant »* car ils ont été habitués à avoir *« des professeurs très stricts »*.

Mais dans cette optique verticale, l'horizontalité est de mise puisque les décisions sont prises en groupe, les responsabilités tournent...
Cette démarche volontaire ne va toutefois pas de soi. En effet, comme le souligne Françoise Budo, professeur de sociologie : *« On se rend bien compte que travailler en groupe, n'est pas en soi une évidence. Il ne suffit pas de dire "mettez-vous en groupe" pour que le travail soit fait. Nous avons conscience qu'il faut des outils qui sont des techniques de gestion de réunion. On se rend aussi bien compte que la dynamique de groupe est fondamentale. Et donc la sociologie fait aussi partie de toute cette réflexion de la pédagogie institutionnelle car sinon, comme le dit le pédagogue Philippe Meirieu, il y aura des exécutants, des concepteurs, des chômeurs... Quand on lance un projet, on va donc faire un contrat et négocier un certain nombre de règles ensemble pour que cela ne soit plus seulement le projet du prof mais également celui de tout un groupe »*[11].

INSTITUER POUR MIEUX COOPÉRER

Le projet pédagogique original de cette école liégeoise s'inscrit dans un courant de pensée spécifique, celui de la pédagogie institutionnelle, née en 1958 sous l'égide de l'instituteur Fernand Oury. Celui-ci considère la classe comme un « ensemble vivant » qui, comme toute forme d'organisation, a besoin de règles. Selon Oury, il y a deux façons d'envisager celles-ci : soit la règlementation, soit l'institutionnalisation. La première est vue comme la *« mise en œuvre des dressages indispensables pour conditionner l'élève aux apprentissages conçus comme acquisition d'automatismes »*[12]. Tandis que la seconde tente de créer *« les conditions d'une organisation collective respectueuse du désir »*[13]. En outre, la pédagogie institutionnelle refuse la structure verticale et autoritaire sur laquelle se fonde la pédagogie classique. Ainsi, la relation antagonique maître-élève s'estompe pour laisser place au travail collectif dont le cadre a été négocié et accepté par tous et toutes et dans lequel est intégré le professeur. Les règles de fonctionnement communes sont ainsi *« clairement déterminées, constamment perfectionnées, affinées, évaluées »*[14] par les élèves et les professeurs. Loin des thèses anarchiques qui voudraient faire table rase de toute forme de cadre, la pédagogie institutionnelle insiste au contraire sur son importance. Ce cadre tente donc d'empêcher tant une prise de pouvoir éventuelle et la désinvolture de certains participants. Il est à la fois sécurisant et libérateur car il permet à chacun de trouver sa place. Il est institué et instituant.

La question des responsabilités est centrale : *« l'idéal coopératif implique que l'autorité soit toujours associée à une responsabilité : nul n'a d'autorité en soi, ni les élèves, ni le maître »*[15]. L'idéal coopératif présuppose donc que les responsabilités soient prises et de surcroît, prises par des personnes différentes pour assurer un partage du pouvoir. Si les responsabilités tournent, les étudiants ne sont jamais forcés d'endosser un rôle qu'ils ne désirent pas. C'est donc la dynamique des groupes et la conscience du collectif qui pousse chacun à s'investir. Une étudiante de deuxième année témoigne : *« A un moment donné, on ne se sent pas obligé de prendre des responsabilités mais on a le besoin de s'investir parce que les autres le font et on se sent coupable de ne pas le faire. Chaque responsabilité qu'on prend, on en apprend plus sur soi et sur comment faire. Si on prend une responsabilité qu'on ne tient pas, cela va mettre en péril tout le monde, pas juste sa personne. On a vraiment un poids en plus sur nous et ça nous pousse vraiment à le faire bien, à le faire mieux pour que ça soit bénéfique pour tout le monde »*[16].

POUR QUOI COOPÉRER?

La section des sciences humaines de l'HELMo tend à éveiller les étudiants à la coopération au sein d'un collectif mêlant étudiants de même année, étudiants d'une même section et enseignants. Cette coopération passe très concrètement par l'obligation de vivre ensemble, de travailler ensemble et de décider ensemble. Afin d'organiser cet apprentissage et cette expérience du collectif, le projet « Tenter Plus » s'ancre dans la pédagogie institutionnelle. Alors que l'enseignement n'échappe pas à l'extension des rapports de concurrence et de compétition, le projet « Tenter Plus » tente de faire autrement. Un professeur confirme : *« On dit souvent que la pédagogie institutionnelle est une pédagogie de la subversion. Les systèmes hiérarchiques y voient là une certaine contestation et ce n'est pas faux puisque c'est travailler beaucoup plus sur l'horizontalité, c'est rendre du pouvoir à tout un chacun »*[17].

Mais ce « faire autrement » dépasse-t-il l'enceinte de la section sciences humaines ? Au sein de la Haute Ecole, qui regroupe plusieurs formations d'enseignants (préscolaire, primaire et secondaire), la pédagogie institutionnelle n'est implantée que dans la section du régendat en sciences humaines et reste dès lors assez marginale. Plus largement, force est de constater que dans le système éducatif belge, la place des pédagogies coopératives demeure très minoritaire en particulier dans le supérieur. Un des enseignants exprime un regret : *« Les pédagogies coopératives ont l'air sympas, très bien acceptées dans le maternel mais plus on se rapproche du milieu de l'entreprise, plus on va être centré sur le programme, sur la production et moins sur l'élève au centre de l'apprentissage, moins sur l'humain »*[18].

Toutefois, Gregory Voz a bon espoir que les étudiants deviennent *« des profs coopératifs »* et des *« êtres humains coopératifs »* : *« On forme des futurs enseignants et on espère que dans leur identité d'enseignant, il y aura l'entraide, entre eux mais aussi avec les élèves qui sont très différents d'eux. Mais on n'est pas là pour les endoctriner. Si ça n'a pas marché, ça n'a pas marché »*. On peut très certainement imaginer que l'école joue sans doute un rôle dans la modification des comportements et dans la construction de la société. En ce sens, on peut aisément penser que si des étudiants en gestion par exemple, *« dans leur vécu scolaire, ont appris que la coopération leur a été utile, ils pourraient le transférer une fois devenu manager ou directeur ou CEO »*[19]. En ce sens, le projet pédagogique coopératif de l'HELMo porte les germes d'un projet sociétal plus vaste axé sur l'idéal de la coopération. Encore faut-il s'entendre sur le pour quoi coopérer. Parce que si la coopération est une fin en soi, si elle reste un outil au service d'une minorité, en quoi est-elle horizontale et offre-t-elle un projet constructif pour le plus grand nombre ? À quand des classes maternelles, primaires, secondaires et supérieures coopératives ? À quand l'introduction de la coopération au sein des études d'économie, de gestion ou de marketing et d'informatique ?

Comment généraliser l'enseignement de et par la coopération ?

[9] Interview de Françoise Budo, professeur, octobre 2016.

[10] Interview de Gregory Voz, professeur, octobre 2016.

[11] Interview de Françoise Budo, professeur, octobre 2016.

[12] YVES Jeanne, « Fernand Oury et la pédagogie institutionnelle », *in Reliance* 2008/2 (n° 28), p. 115.

[13] *Ibid.*

[14] *Ibid.*

[15] MEIRIEU Philippe, *op. cit.*

[16] Interview de Caroline, étudiante en BAC2, octobre 2016.

[17] Interview de Françoise Budo, professeur, octobre 2016.

[18] Interview de Gregory Voz, professeur, octobre 2016.

[19] *Ibid.*

Quelques exemples d'espaces institués et instituants au sein du Projet Tenter Plus :

LA RAWÈTE est un temps prévu pour que les étudiants puissent travailler en autonomie. Ces heures sont comprises dans les grilles horaires. *« Chacun est invité, sans obligation, à rester dans les locaux de formation ; à rester pour travailler seul ou ensemble, surtout si le travail à domicile ne fonctionne pas »*.

LA BOTROÛLE est un temps de formation et d'organisation. *« C'est un temps collectif où on fait retour sur un vécu commun, un retour réflexif, analytique, bienveillant pour mieux comprendre et éventuellement améliorer le vécu et le travail communs »*.

Les temps **REM'AIDE** sont ouverts et gérés lors des Conseils. Ils permettent d'aborder *« des contenus que le système de formation ne permet pas d'aborder ou de structurer ou des contenus développés au sein des ateliers ou des projets, mais qui posent problèmes à plusieurs étudiants ou que certains souhaiteraient approfondir »*.

Source : Tenter Plus, Programme de formation, Année académique 2016-2017

Le **COMMENSALISME** est un type d'interaction biologique fréquente ou systématique entre deux êtres vivants dans laquelle l'hôte fournit une partie de sa propre nourriture au commensal.

Le commensalisme est une exploitation non-parasitaire d'une espèce vivante par une autre espèce.

(source : Wikipedia)

COMMENT **ILLUSTRER**...
LA COOPÉRATION ?

SCOP JURATRI

Crédit : « Ceux qui aiment les lundis. Travailler en Scop » / Jean-Robert Dantou / CG Scop / Picturetank

La coopération, ça se vit, c'est certain. Nous en avons tous fait l'expérience. Mais comment la donner à voir ?

Jean-Robert Dantou, photographe et sociologue, traduit en images les spécificités des SCOP, ces coopératives françaises de travailleurs associés. Son objectif est de représenter un collectif de travail, un collectif au travail. Chaque photographie est conçue comme une scène de théâtre où sont recomposés plusieurs éléments spécifiques aux SCOP. Les personnes ont toutes un objet en main, certaines d'entre elles sont en interaction, une harmonie est recherchée entre les personnes et le décor (couleurs des vêtements de travail, choix du lieu), une complémentarité entre les fonctions est visible (production et commercialisation par exemple), etc.
Le résultat : 40 photos d'autant de SCOP différentes, plongée originale dans la diversité des coopératives de travailleurs.
Bravo l'artiste !

Sources :

- DANTOU J.-R., *Ceux qui aiment les lundis. Travailler en Scop*, Editions du Chêne, Paris, 2012.
- www.ceux-qui-aiment-les-lundis.coop

SCOP STUC & STAFF

SCOP ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULOUSE

SCOP UTB

COOPÉRER **À DISTANCE** : LOCICIELS LIBRES, CAMÉRA OPEN-SOURCE

Pour coopérer, il faut forcément rentrer en communication. Cela peut se faire au sein d'un collectif comme une entreprise, sur un territoire géographique, mais aussi sur un « territoire virtuel ». C'est la démarche des projets de logiciels libres (le « software ») mais aussi de matériel fabriqué à partir d'une démarche libre (le « hardware »). En partageant librement le code des logiciels et les plans du matériel, des milliers de personnes peuvent contribuer à l'amélioration de ces outils. Finis les brevets, le secret industriel et la propriété intellectuelle, chacun peut à la fois enrichir et bénéficier des recherches de la collectivité !

group ->[
www.apertus.org

Firefox, 7-zip, Gimp, Audacity… Les logiciels libres ou open-source sont de plus en plus connus et diffusés. Qu'en est-il des objets (cameras, ordinateurs, téléphone…) ? Peuvent-ils être produits et mis à disposition du public en respectant la même philosophie ?

Pour découvrir le fonctionnement de cet univers très coopératif, nous avons rencontré Philippe Jadin et Maxime Fuhrer, tous deux passionnés du libre et actifs au sein d'**apertus**°, une organisation qui met au point une caméra open-source…

Une caméra qui fonctionne avec des logiciels libres que chacun peut améliorer et repartager. Une caméra dont chaque pièce peut être changée et adaptée aux besoins. Une communauté qui partage librement connaissances et savoir-faire. Voici dans les grandes lignes l'esprit du projet apertus°. Né sur un forum il y a une dizaine d'années, apertus° produit aujourd'hui sa première caméra, l'AXIOM, en version beta.

SAW-B : Pourquoi vous êtes-vous intéressés à cette caméra open-source ?

Philippe : C'était il y a une dizaine d'années, j'étais à la recherche d'un outil pour filmer, qui ne coûte pas horriblement cher et qui ne soit pas bridé artificiellement. C'était le début des appareils photos qui pouvaient filmer, mais pour segmenter les marchés, on bridait leurs capacités. Par exemple, on leur permet de filmer, mais uniquement à une cadence fixe (30 images/sec au lieu de 24 images/sec, qui est la norme). Ça donne donc une esthétique différente qui le rend inutilisable pour le cinéma. Et c'est fait sciemment, car ce n'est vraiment pas compliqué de rajouter un bout de code pour proposer différentes cadences ! Et donc j'ai simplement fait une recherche pour voir si une caméra open source (qu'on ne peut pas brider artificiellement) existait, et je suis tombé sur un forum où des types parlaient de ça, et voilà, on a lancé le truc…

Maxime : Moi, j'étais à l'école de cinéma à l'INSAS. On utilisait des logiciels de montage pro, mais pour pouvoir travailler à la maison et parce qu'ils étaient trop chers, je m'en procurais des versions pirates… Ce n'était pas très compliqué ! Mais vu que j'utilisais déjà Libre Office à la place de Word, je me disais qu'il devait bien y avoir des logiciels de montage open source. J'ai trouvé quelques programmes intéressants, et ça m'a amené à me poser la question pour la caméra également… Par un soir de vagabondage sur internet, j'ai tapé « caméra open source » dans mon moteur de recherche, et je suis tombé sur le site apertus° (www.apertus.org)…

C'est donc grâce à Google que vous avez découvert le projet !?

Maxime : Oui ! Et par la suite, je me suis approché du groupe car j'ai fait mon mémoire de fin d'études sur ce sujet. Mais ce qui m'a vraiment lancé, c'est l'opportunité de pouvoir présenter la caméra à un festival de cinéma à Clermont Ferrand. Depuis, je suis devenu une sorte de représentant de commerce amateur pour la caméra et le projet en général !

Comment est organisé votre collectif ?

Philippe : Dans apertus°, il y a deux structures : une partie association et une partie entreprise. L'association est basée à Vienne, et s'occupe surtout de l'aspect « communauté ». Le Conseil d'Administration (CA) est élu : tout le monde peut se présenter, mais la règle c'est qu'il faut avoir contribué de manière significative au projet. Après, c'est le côté assez formel : il y a pas mal de personnes qui contribuent au projet sans faire officiellement partie de l'association. On devrait d'ailleurs mettre cela à jour… La partie entreprise est basée à Anvers et s'occupe du volet « vente »…

Où en est-on côté ventes aujourd'hui ?

Maxime : Une centaine de personnes ont commandé la dernière version de la caméra. Ce sont des personnes très motivées par le projet, qui ont participé à une campagne de financement participatif qui leur permettait d'avoir accès à la caméra au prix coûtant (2.200€). Mais cette partie entreprise est aussi en train d'évoluer : pour le moment c'est une annexe d'une boite de production d'un des membres (car c'était le plus simple pour le démarrage). Mais nous en avons reparlé récemment, en se demandant si nous ne pouvions pas faire une coopérative européenne, pour que la partie « entreprise » reflète aussi l'esprit du projet qui est plus associatif, communautaire. Ça permettrait de rester un projet coopératif, même si nous commençons à vendre des objets avec une technologie complexe et qui sont réglés comme des montres suisses…

Qui contribue à la caméra aujourd'hui ?

Philippe : Je dirais que ça fonctionne un peu en cercle, avec au centre, l'équipe de base qui fait une grosse partie du boulot. Ce sont les quatre personnes en Autriche, dont un, Herbert, qui est une sorte de génie, un physicien qui sait à la fois faire des plaques électroniques et programmer des puces hyper compliquées. Il a un rôle central dans le processus. Un peu plus loin, il y a un autre cercle de gens qui travaillent régulièrement par-ci par-là, ce sont des personnes mi utilisatrices/mi contributrices. Il y en a de plus en plus car on commence à livrer la version beta de la caméra et ils peuvent donc la développer. Et enfin, il y a un cercle encore plus large (qui n'est pas encore très développé), qui sont les utilisateurs qui ne vont pas forcément bidouiller (car tout le monde n'a pas envie de le faire). Plus le projet grandit, plus les cercles s'agrandissent, mais ça prend un temps fou !

Maxime : De manière générale, dans apertus°, il y a la communauté du cinéma et la communauté des informaticiens… et notre mission, c'est qu'ils se rencontrent !

Et que font ces gens concrètement pour contribuer au projet ?

Philippe : C'est un gros projet, donc il y a plein de choses à faire : les cartes électroniques, le code (les logiciels), la mécanique (boitier, accessoires), la traduction de newsletters, la rédaction des modes d'emploi… Moi j'ai pas mal travaillé sur le site internet, et puis avec Maxime et un autre copain on présente la caméra à des festivals, des écoles de cinéma… Nous avons aussi, par exemple, Alex qui vient de Roumanie et qui passe pas mal de temps à essayer d'améliorer la qualité de l'image, pour qu'elle soit mieux calibrée.

Maxime : Autre exemple, il y a un mec qui habite en Angleterre, il n'y connaît rien en technique, mais il nous a proposé de s'occuper des relations publiques et de la communication, donc il gère les réseaux sociaux, etc.

Et toutes ces discussions, ça se passe en ligne ?

Philippe : Oui, on se parle sur des forums. Pour le code, ça se passe sur un outil de gestion de code qui s'appelle GitHub : tu peux y déposer du code source et nous pouvons avoir un suivi de qui a déposé quoi. Ça fait un historique, un peu comme sur Wikipédia.

Maxime : Le forum, c'est en fait un chat IRC[1] pour discuter (du « clavardage ») : c'est très frustrant mais ça fait ce qu'il faut. Il existe des archives de toutes les discussions sur le site internet du projet. Nous avons aussi un outil de gestion sur le forum, avec des tâches pour assurer un suivi (qu'est-ce qu'on doit faire, qui le fait, etc.). Un wiki permet de partager le mode d'emploi de la caméra. Après, le site internet nous sert plutôt de vitrine avec les nouvelles, les explications de tel ou tel choix…

[1] *Internet Relay Chat* ou IRC (en français, « discussion relayée par Internet ») est un protocole de communication textuelle sur Internet. Il sert à la communication instantanée principalement sous la forme de discussions en groupe par l'intermédiaire de canaux de discussion, mais peut aussi être utilisé pour de la communication de un à un. Il peut par ailleurs être utilisé pour faire du transfert de fichier.

(source : Wikipédia).

Comment se prennent les décisions dans des relations « en ligne » ?

Maxime : Je dirais que c'est un peu la démocratie par le faire… c'est celui qui fait les choses qui prend les décisions.

Philippe : Hmm, on pourrait aussi appeler cela la méritocratie ! Ce n'est pas forcément hyper « démocratique »… Dans un sens, c'est vrai qu'il y a une confiance qui s'installe entre personnes déjà fort investies et qui se connaissent. Si quelqu'un arrive et dit qu'il faut tout changer, là, on lui dira « fais un peu tes preuves ! ». Ça peut paraître un peu violent, mais en même temps, si quelqu'un

Etourneaux, oiseaux sociaux

d'influent prend des décisions qui ne satisfont pas la communauté, tout le monde va le lâcher… et le projet pourra continuer ailleurs. Tandis que dans une entreprise, un service dit « on arrête ce projet car ce n'est pas rentable », et bien on arrête tout et personne ne peut le reprendre. À ce propos, le fondateur de Linux, pour rire, s'est autoproclamé dictateur bénévole à vie. Les gens lui font confiance mais il sait que la communauté peut le lâcher s'il s'éloigne des valeurs de départ ou qu'il veut prendre tout le pouvoir. Tant qu'on est dans du logiciel, c'est super facile de copier-coller et de continuer le projet ailleurs…

Maxime : C'est ce qu'on appelle un fork (une fourchette) : lors d'un conflit, un projet se scinde en deux. C'était par exemple le cas d'Open Office et de Libre Office.

Philippe : Après, c'est mieux d'éviter ça, car sinon, la communauté se scinde en deux, et les énergies se dispersent aussi.

Et justement, dans votre cas, comment on gère les conflits quand on ne se voit pas ?

Philippe : Il peut parfois y avoir des incompréhensions, mais je trouve qu'il n'y a pas beaucoup de problèmes… C'est probablement dû au fait que l'objectif est très clair, et c'est quelque chose de très technique donc ça ne laisse pas beaucoup de place aux dérapages, aux émotions… Ce qui arrive parfois, c'est des gens qui débarquent et qui disent que c'est n'importe quoi ce qu'on fait.

Maxime : Heureusement, Sebastian, un des Autrichiens, est extrêmement diplomate, et puis nous avons un très bon filtre, c'est tout simplement de répondre *« vas-y, fais des trucs »*, ou *« fais mieux »*… Pour le moment, nous n'avons pas beaucoup de conflits car nos rôles ne se superposent pas. Et comme on est presque tous bénévoles, si on commence à s'énerver sur un truc, on s'éloigne du projet, puis on revient… Je crois que les conflits, dans un cadre bénévole, se traduisent notamment par une perte d'énergie et un retrait provisoire.

Philippe : C'est sûr qu'il n'y a pas tous les problèmes qu'il peut y avoir dans une boite classique, où les gens se tirent dans les pattes pour une promotion par exemple… Ce que nous avons connu, c'est un gars qui a essayé de nous arnaquer. Il a voulu nous faire signer des papiers pour avoir l'exclusivité des plans et du code, alors qu'au début il était super… Bref, depuis, nous avons appris et nous sommes un peu plus prudents. Notre fonctionnement est loin d'être parfait, mais par ailleurs, je pense que tous les projets, même s'ils n'ont rien à voir avec la technique ou avec l'informatique, ont intérêt à comprendre comment fonctionnent des communautés informatiques, il y a des idées à puiser là-dedans. Notamment dans les outils qui sont utilisés… Par exemple, sur le modèle du système pour gérer le code source, on pourrait écrire un texte ensemble, monter un projet collectif, inventer des nouvelles formes de gouvernance. Bon, après, il faut l'avouer, ça a des avantages et des inconvénients… Dans les faits, ça ne donne pas forcément la même voix à chacun. Mais ça permet d'avancer. Je sais que c'est inaudible dans plein de structures, mais je pense sincèrement que dans certains projets, ça pourrait être bien que ceux qui bossent et font réellement avancer le truc puissent dire un peu plus que les autres ! Après, il y a d'autres manières de faire, tu peux dire que c'est celui qui met du fric qui décide…

Ce qui est le cas des entreprises capitalistes !

Maxime : Oui, et ce n'est pas correct non plus ! Pour un projet comme celui-ci, je pense que pour trouver un bon équilibre, il faut savoir doser entre les deux moins mauvaises options, c'est-à-dire la démocratie et la méritocratie (en donnant un certain pouvoir à ceux qui « font »).

En dehors des conflits en tant que tels, rencontrez-vous des difficultés ou des limites dans cette collaboration virtuelle ?

Maxime : Pour moi, il y a le problème de la limitation des expressions due aux échanges en ligne, et de l'anglais comme langue commune. On a beau comprendre, parler et lire l'anglais correctement, ce n'est pas notre langue. Nous aurons beau mettre des émoticônes, ça ne marche pas toujours… J'ai fait des grands bons dans la communication avec tout le monde et donc dans l'intégration dans la communauté, une fois que je les ai rencontrés en vrai. Il y a alors certains trucs froids ou maladroits qui s'oublient parce qu'on sait que l'autre est comme ça. C'est assez important, et c'est d'ailleurs le cas de toutes les communautés en ligne. Souvent, les gens finissent par vouloir se rencontrer pour savoir enfin qui est qui. D'une part, c'est pour le plaisir de se voir, mais je pense aussi que ça augmente l'efficacité dans la communication en ligne par la suite… Même si ça dépend des personnes, moi je sais que je suis plus efficace « en vrai » que sur le réseau !

Philippe : En tout cas, tout ce projet aurait été impossible sans les outils en ligne ! Je n'aurais jamais rencontré Herbert et les autres. Ou bien on se verrait une fois tous les 3 ans, et donc on ne ferait pas cette caméra…

Et concrètement, si demain je veux faire partie de la communauté, comment ça se passe ?

Philippe : En général, les gens envoient un petit mail en se présentant, en disant ce qu'ils savent faire. Puis on les invite à venir sur notre chat IRC et, là, les participants leur disent *« bienvenue, qu'est-ce que tu aimerais faire pour le projet ?, etc. »*

Maxime : La seule condition, justement, c'est qu'il y ait bien quelque chose à faire ! C'est quand tu fais quelque chose que tu participes à une communauté. Tu ne traines pas sur des forums juste comme ça… À Bruxelles nous aimerions faire un AXIOM Club, où justement on pourrait venir trainer, s'intéresser au projet, même si au début on n'y pige rien, on vient boire une bière, rencontrer les gens. C'est important aussi de faciliter une réaction entre personnes qui se rencontrent… Et puis, un objet physique, c'est assez fédérateur. Tu sors la caméra du sac, et tout le monde se dit « whouaaa » et veut participer. Si tu sors une disquette avec du code dessus, ça marche moins bien…

Tu dirais que ces rencontres sont complémentaires au travail en ligne ?

Maxime : Oui, complètement. Le financement du projet a provoqué un centre de gravité à Vienne plus fort qu'ailleurs [2]. C'est pour cela que j'aimerais créer un deuxième centre de gravité à Bruxelles pour pouvoir faire avancer le projet. Les rencontres physiques facilitent le travail en ligne, mais aussi, vu qu'on fabrique un objet et pas un logiciel, elles sont indispensables pour travailler sur des choses plus mécaniques et se retrouver pour partager nos recherches, par exemple pour un boitier.

Philippe : Et si quelqu'un a une chouette idée pour ce boitier, il prend nos plans, il les améliore, il reposte ses plans, quelqu'un d'autre l'améliore… ainsi de suite.

Maxime : Entre les discussions en ligne et les réunions en vrai, il n'y a pas de subordination. À Vienne ils font par exemple des réunions sur l'ergonomie des boutons, et après ils postent leurs résultats sur le forum. Et pour ça, le réseau internet c'est facile. Ça crée le lien entre les deux aspects de la communauté.

Philippe : D'ailleurs, moi ce qui m'intéresse le plus dans le projet, c'est tout le côté communauté, comment travailler ensemble à distance sur du matériel, ce qui est plus compliqué que sur du logiciel ! Nous ne pouvons pas faire de « copier-coller » car nous fabriquons un objet ! Donc à la limite, moi ça pourrait être autre chose qu'une caméra ça m'intéresserait aussi !

Au-delà de la « communauté apertus° », avez-vous également des collaborations avec d'autres types d'acteurs ?

Maxime : Nous avons une collaboration avec Louis Lumière qui est une des grandes écoles de cinéma à Paris : ils sont intéressés par le projet car ils trouvent cela très pédagogique de pouvoir mettre les mains dans le cambouis de la caméra. Là, c'est un peu deux mondes étrangers qui essaient de travailler ensemble. D'un côté, une école française avec toute la lourdeur administrative, de l'autre, une communauté informelle… Mais c'est intéressant ! Moi-même ce qui m'intéresse dans la caméra c'est que ça me force à comprendre les outils que j'utilise. Sinon, on collabore aussi par exemple avec Blender qui est une communauté qui fait de la 3D en open source. Nous l'utilisons pour avoir un site internet où télécharger la dernière version du design d'un objet, que nous pouvons ensuite modifier et mettre à nouveau à disposition… Nous envisageons encore d'autres partenariats avec

Coopération dialectique ou dialogique ?

Si le développement des technologies de l'information et de la communication rend techniquement possible des coopérations plus rapides et sur de vastes territoires, dans son livre « Ensemble », Richard Sennett constate qu'il existe de nombreux échecs, comme c'est le cas avec une application de messagerie et travail collaboratif, aujourd'hui disparue, appelé Google Wave. La principale raison réside dans le fait que certains de ces programmes permettent seulement une conversation dialectique et linéaire pour échanger des informations. Or, selon lui, la complexité de la coopération nécessite de communiquer sur un mode dialogique et exploratoire. La possibilité de coopération en ligne n'est pas pour autant impossible mais elle pas toujours prévue dans la conception initiale des programmes et ne connait pas d'adaptation en cours de route.

Mais que signifie exactement cette opposition entre dialectique et dialogique ?

Dans une conversation comme dans une interprétation musicale, savoir écouter l'autre est fondamental. Il s'agit de prêter attention à ce qui est dit, mais aussi à ce qui n'est pas dit, interpréter les propos et les silences sans négliger les gestes et la posture… Bref, observer son interlocuteur, prendre un peu de recul pour avoir un angle de vue plus large, avoir de l'empathie envers l'autre (même si cela peut ralentir les échanges). Ces actions constituent autant de gages d'une conversation plus riche, plus coopérative au final, plus dialogique. En musique, la répétition est solitaire alors que dans un orchestre, l'exercice devient collectif et forcément coopératif. Mais coopération ne signifie pas toujours consensus. Sennett (également violoncelliste) rapporte une séance de répétition collective au cours de laquelle un autre musicien l'informe combien la note qu'il joue sonne dure. Et le sociologue de s'interroger sur l'interprétation qu'il voulait donner du passage en question et finalement de l'accentuer encore davantage. « Comme dans une bonne discussion », souligne l'auteur, « sa richesse est texturée, alors que les désaccords qui ne le sont pas empêchent les gens de continuer à discuter » (p. 30). Il ne s'agit donc pas comme dans la dialectique de dépasser les contraires pour arriver à un accord, à une synthèse. Mais plutôt de laisser subsister les antagonismes et de tirer connaissance et plaisir des échanges. Les échanges entre musiciens durant les répétitions, les manières de communiquer sur ce à quoi chacun tient ou ce qu'il est prêt à laisser passer sont autant de rituels, indispensables car ils rendent expressif le travail de coopération.

Source : SENNETT R., *Ensemble. Pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, Paris, 2014.

[2] Pendant 4 ans, le projet a bénéficié d'un soutien financier de l'Europe, via le programme Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation. L'argent a été attribué à un consortium reprenant trois entreprises (une polonaise et deux allemandes), l'université des arts appliqués de Vienne et l'association apertus°.

tous les gens qui partagent un esprit de travail en commun ou bossent avec des outils de l'open source ou du libre.

Justement, qu'est-ce qui unit les gens qui travaillent en open source ?

Philippe : Une chose qui attire et relie tous les gens qui font du libre, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de freins : tu fais de la « vraie » recherche, tu n'as pas de contraintes financières. C'est en quelque sorte la science pour la science, ou l'art pour l'art… Tu peux aller loin dans n'importe quel domaine. Tu n'as pas des problèmes de droits d'auteur ou de copyright qui t'empêcheront d'aller jusqu'au bout.

Maxime : Pour ma part, je vois deux choses différentes et pas forcément contradictoires. D'une part une idéologie du partage et d'autre part, le fait de se dire que pour entreprendre un projet, utiliser des outils gratuits, stables et richement documentés revient à un coût presque nul.

D'un côté, le projet politique, et de l'autre, l'efficacité ?

Maxime : Oui, et d'ailleurs, historiquement, c'est ce qui fait la différence entre le libre et l'open source. Le libre c'est beaucoup plus le projet politique, de libérer l'informatique, c'est-à-dire de mettre ces outils dans les mains des gens et pas juste dans celles des ingénieurs et des grosses boites qui vendent du code ! Au départ, avec Richard Stallman, le fondateur de la Free Software Foundation et le « gourou » du libre, le libre était un mouvement très politique ! Les hackers, c'était plutôt des grands communistes sans le savoir, ou des libertaires. Ils s'échangeaient tous les codes, personne n'avait pensé à mettre de la propriété intellectuelle là-dessus. Mais ça s'est dépolitisé avec l'open source. Là, c'est plus l'idée de dire qu'il ne faut pas effrayer les gros mastodontes que sont IBM et autres avec une idéologie un peu trop costaude. L'idée c'est que ces acteurs-là contribuent beaucoup à donner du code et que si on neutralise un peu le côté politique, on pourra être d'autant plus efficace. Parce que ça permettra de payer des gens pour développer du code qui sera ensuite disponible pour tout le monde. Bref, c'est devenu un moyen. Google, par exemple, travaille avec des tas d'outils en open source parce qu'ils reçoivent du travail de la communauté. Mais eux gardent leur cœur de métier en mode protégé. En gros, ils utilisent des licences où ils peuvent reprendre le code libre et le privatiser ! Le basculement, c'est donc quand des gens se sont dit *« tiens, on pourrait faire de l'argent en créant une fausse rareté, un bien qui n'est pas rare »*.

Les fablabs, nouveaux lieux de production coopérative

Les fablabs sont de nouveaux lieux de conception, de production et de collaboration qui renouent avec une forme d'artisanat mais utilisent des machines et logiciels performants. Ceux-ci ont toutefois la particularité d'être libres, c'est-à-dire dont *« l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication en vue de sa diffusion sont permises, techniquement et légalement »* (Wikipedia, article « logiciel libre »). Les utilisateurs des fablabs s'inscrivent donc dans le champ des *« communs de la connaissance »* à savoir *« une activité collective pour créer, maintenir et offrir des savoirs en partage »* (comme le dit Lionel Dujol de l'Association des Bibliothécaires de France). Ce sont des lieux de fabrication d'objets variés (allant de montages électroniques ou programmes informatiques à du design, de la cuisine ou de la couture) et de partage de ressources matérielles et immatérielles.

Michel Lallement a réalisé une longue observation participante dans un fablab américain. Il constate que ces lieux communautaires ont des caractéristiques communes : absence de but lucratif, gestion collective, valeurs issues de l'éthique hacker, à savoir *« la libre coopération, le refus de la hiérarchie, la liberté d'échange de l'information et des connaissances, le rejet de la discrimination, la conviction que les techniques ont des potentiels à valeur émancipatrice, ou encore l'importance conférée à la do-ocratie (pouvoir du faire) »*.

Dans leur fonctionnement quotidien, ces lieux inventent de nouvelles formes de collaboration entre les utilisateurs. Les échanges se réalisent sur le mode du don-contre-don. Le contre-don peut aller vers un autre membre que celui qui a fait le premier don. Leur organisation vise non seulement une avancée dans les projets respectifs de ceux qui coopèrent mais aussi une forme de lien social et de convivialité. Au-delà des simples ateliers partagés et conviviaux, Michel Lallement perçoit au départ de ces expérimentations des changements plus larges et fondamentaux. Il pointe un nouveau rapport au travail (un « travail pour soi », vu comme une fin) et une nouvelle grammaire des relations entre travailleurs (marquée par l'égalité, l'ouverture, le consensus et la do-ocratie).

Dans la même idée, Michel Bauwens, de la P2P Foundation, voit dans la multiplication de telles pratiques et lieux une nouvelle forme d'économie qualifiée de « coopérativisme ouvert ». Il s'interroge et propose : *« Pourquoi ne pas envisager que les makers créent leurs propres entreprises coopératives et cocréent les communs, tout en innovant et en contrôlant leurs propres vie et production ? Nous proposons donc que, entre les sphères de "l'accumulation du commun" et de "l'accumulation du capital" s'insère une troisième sphère de "l'accumulation coopérative". Producteurs entre pairs, les makers acquerraient ainsi une double identité, basée sur une pratique autonome. D'un côté contributeurs du commun, de l'autre coopérateurs, ils créeraient leur propre économie »* (Bauwens, p. VII).

SOURCES :
- DUJOL L., « Bibliothèques et communs de la connaissance », dans *Revue de l'ABF*, n°76, oct. 2014, p. 7.
- LALLEMENT M., *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Seuil, Paris, 2015.
- ALTER N., Donner et prendre. La coopération en entreprise, La Découverte, Paris, 2010.
- BAUWENS M., « Préface », dans BOSQUE C., NOOR O., RICARD L., *Fablabs, etc. Les nouveaux lieux de fabrication numérique*, Eyrolles, Paris, 2014.
- HUSSENOT A., « Indépendants mais ensemble, les "makers" inventent de nouvelles collaborations », dans *The Conversation* [en ligne : theconversation.com], 24 octobre 2016.

C'est la coopération mais avec centralisation et profit personnel !

Maxime : C'est toute la logique de Google, Facebook et compagnie. On vous donne une plateforme, vous créez du contenu, on ramasse l'argent !

Et apertus°, c'est libre ou open source ?

Maxime : Je pense que Stallman nous dirait que la caméra n'est pas libre parce qu'il y a un truc ou deux qui n'est pas tout à fait dans les « normes » du libre. Mais en réalité, la philosophie derrière la caméra open source est vraiment celle du libre. Les licences choisies impliquent que quoi que tu développes sur la caméra, ça devra continuer à être libre, c'est très difficilement privatisable. Nous sommes dans une idéologie de partage. Mais juste, pour plus d'efficacité et sûrement parce que ça claque mieux en anglais, on dit « caméra open source » et pas caméra libre !

Vous voyez un projet politique dans apertus° ?

Philippe : Le côté politique c'est qu'en construisant une caméra libre nous avons une influence sur les gros constructeurs. Quelque part, ça force les fabricants de caméras traditionnelles à ouvrir un peu plus leurs produits. Il y a des trucs qui ont bougé dans les formats de fichiers, les connecteurs, et je pense que le mouvement du libre n'y est pas pour rien…

Maxime : Il y a aussi quelques positions communes qui ont été publiées sur le site d'apertus° et qui rendent le projet intéressant pas juste sur le plan technique. Par exemple, même si produire de l'électronique ne sera jamais écologique, nous essayons de choisir les produits avec cette attention particulière. D'ailleurs, le simple fait de pouvoir changer des pièces sans tout devoir racheter, c'est lutter contre l'obsolescence programmée. Rien que ça, c'est déjà politique par rapport à la situation actuelle. Il y a aussi l'idée de « fair labor » (travail équitable), qui est revendiquée, et déjà mise en application.

A quoi correspond-elle ?

Maxime : En gros, ça veut dire que nous payerons correctement les gens qui fabriquent les caméras et que nous ne sous-traiterons pas en Chine. À ce propos, j'ai une anecdote qui illustre bien l'idée. Sebastian me racontait qu'à Vienne, c'est une grosse capitale des start-up, il y a plein d'événements au sujet de *« comment monter sa boîte rapidement ? »*, *« comment utiliser l'internet des objets ? »*… Bref, un peu la mode du mouvement des « makers » et autres « fablabs » qui pousse les gens à être hyper entrepreneurs, à fabriquer n'importe quel gadget ou application (genre un frigo qui parle)… Et comme ce mouvement s'intéresse aussi aux logiciels libres, Sebastian est souvent invité à ce genre d'événements pour parler d'apertus° qui est perçu comme un projet super innovant ! Et à chaque fois, on lui dit *« mais si vous sous-traitiez en Chine, vous pourriez faire moins cher ! »*. On a des tas de raisons de ne pas sous-traiter. Tout d'abord nous voulons garder la main sur ce que nous produisons et que c'est plus facile d'aller à l'usine si elle se situe en Autriche ou en Allemagne plutôt qu'en Chine. Et surtout, l'autre raison, c'est que nous voulons payer les gens correctement pour le travail qui est fourni. Et tant pis si la caméra coûte plus cher, nous estimons que les gens vont comprendre la valeur ajoutée. Oui, il y a quand même quelques projets politiques dans apertus°, même si ce n'est pas forcément d'abord ce qui attire les gens en premier lieu. Mais en tout cas, pour moi, ils sont hyper importants : si soudain apertus° abandonne le projet associatif, se consacre exclusivement à l'industriel et sous-traite en Chine, je ne souhaiterais plus m'investir ! J'achèterais tout au plus une caméra, mais je ne donne plus une seconde de mon temps au développement du projet !

```
mf$ ssh root@$BETA "./cmv_snap3 -e 10ms" | tee snap.raw16 |
display -size 4096x3072 -depth 16 gray:-
```

En parasitologie, le **NEUTRALISME** est une relation entre un parasite et un hôte indépendants et qui n'ont aucune influence l'un envers l'autre.

(source : Wikipedia)

COOPÉRER SUR UN **TERRITOIRE**...
OUI, MAIS POUR QUOI ?

A quoi bon coopérer ? Quelles sont les motivations de ceux qui choisissent la coopération ? Mais aussi, à quoi celle-ci peut-elle bien servir ? Quelles sont les finalités des pratiques de coopération ? Le développement actuel d'un projet de coopération entre acteurs d'un même territoire autour d'une même thématique, celle de l'alimentation, incite à nous poser de telles questions. Pour y répondre, nous nous sommes intéressés aux Pôles Territoriaux de Coopération Economiques (PTCE), développés en France et qui instaurent une coopération entre acteurs d'un même territoire.

Les PTCE existent depuis quelques années et connaissent un développement important. Ils ont été reconnus par la Loi française relative à l'ESS du 31 juillet 2014. Plusieurs appels à projets successifs ont contribué à multiplier le nombre de pôles. La France compte aujourd'hui plus d'une centaine de pôles (sans compter des expériences du même type qui n'utilisent pas le même nom). Cependant, il manque sans doute de recul pour évaluer tous les contours de ces expériences qui doivent encore évoluer, notamment sur le plan de leur capacité d'autofinancement.

Ce qui étonne au regard des expériences en cours sous l'intitulé de PTCE, c'est la très grande diversité : diversité des territoires, diversité des secteurs d'activité, diversité des tailles des projets, diversité des parties prenantes, diversité des finalités.

Mais une forme de gradation dans les formes concrètes de coopération, commune à tous les pôles existants s'observe[1] :

- **la mutualisation des moyens, ressources ou services** (échanges d'informations ou d'expériences, mutualisation de locaux et moyens matériels, mise en place d'outils communs, etc.) ;
- **la mutualisation de projets qui s'appuie sur des coopérations de moyens plus structurées** (partage d'emplois, participation croisée à des projets particuliers, proposition d'une offre commune de biens ou services faisant jouer la complémentarité de compétences des organisations membres en plus de leurs activités respectives. Ou encore, mise en place de projets communs aboutissant à la création de nouvelles activités) ;
- **une coopération stratégique qui résulte de l'écosystème des interactions** (engagement dans des processus communs de Recherche & Développement, de prospective ou d'innovation, conception et mise en œuvre d'outils de mutualisation et de rationalisation de la gestion administrative et financière. Mais aussi, gestion commune d'une fonction Ressources humaines, formulation et mise en œuvre d'une vision stratégique commune vis-à-vis de son territoire proximal ou de ses principaux secteurs d'activité).

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique

Les « pôles territoriaux de coopération économique » (PTCE) sont un dispositif né des réflexions et actions de diverses structures intermédiaires de l'économie sociale et solidaire française.

Entre 2009 et 2010, Le Labo de l'ESS a identifié 60 propositions d'actions pour revoir en profondeur les modes de production-consommation et sortir de la crise. Parmi ces propositions : expérimenter et favoriser l'émergence de pôles territoriaux de coopération. Jusque-là, la coopération entre acteurs économiques se pratiquait surtout dans un même secteur d'activité. Elle visait à innover sur le plan technologique et conquérir de nouveaux marchés (via des clusters et autres pôles de compétitivité). Les PTCE changent la donne. Chaque élément de l'acronyme a son importance :

- « ***PÔLES :*** *c'est-à-dire des groupements d'acteurs permettant des échanges et une synergie de compétences pour structurer des filières d'activité et/ou des innovations socio-économiques.*
- ***TERRITORIAUX :*** *inscrits dans un espace géographique et historique de coopération entre les différentes parties prenantes du pôle, ce qui induit un ancrage local des activités, compétences et ressources générées. Cela implique aussi que les finalités et impacts du pôle visent principalement les acteurs et les populations d'un territoire et que ces derniers soient impliqués dans la réalisation de ses activités.*
- ***COOPÉRATION :*** *ce qui implique un engagement volontaire et réciproque entre les parties prenantes qui, au-delà d'un simple lien contractuel et d'une convergence d'intérêts, favorisent et développent des comportements d'entraide, de mutualisation et de coopération. Les logiques de coopération sont multiples et nécessitent un temps de construction progressive qui va de la coopération informelle (échange d'informations, de connaissances) jusqu'à des formes abouties de coopération stratégique, telles que des réponses communes à des appels d'offres ou la mutualisation de projets.*
- ***ECONOMIQUE :*** *ce qui signifie la création, la consolidation, la production et/ou la distribution de biens et services, le développement d'emplois, l'acquisition de savoir-faire techniques et la gestion de compétences professionnelles. Ces processus de développement ne se limitent pas à la dimension monétaire. Ils intègrent aussi les ressources humaines locales (savoir-faire, compétences, traditions) qui en constituent la force motrice.* »

Sources :
- www.lelabo-ess.org/-Poles-territoriaux-de-cooperation-36-.html
- Le Labo de l'ESS, *Les pôles territoriaux de coopération économique*, Labo ESS, Paris, septembre 2014.
- http://www.economie.gouv.fr/appels-a-projets-ptce

La mise en commun d'un lieu

La coopération entre acteurs se concrétise toujours dans un espace déterminé. Alors que les nouvelles technologies permettent la coopération entre des acteurs situés sur des continents différents, à l'autre bout de l'échelle spatiale, la coopération peut aussi prendre une forme très localisée : la mutualisation d'un lieu.

Partager un lieu représente souvent une étape importante dans un projet de coopération entre acteurs. Même si ce partage n'est que rarement le point de départ du projet et ne doit idéalement pas être son point final.

Le Pôle Tarnais de coopération économique (Castres) et le Multiple (Toulouse) sont deux PTCE qui ont utilisé le partage d'un lieu comme levier opérationnel, économique et stratégique. A Castres, cela passe par la rénovation et réhabilitation d'un ancien bâtiment de l'industrie textile locale. Le but vise à nouer des relations entre les partenaires et d'autres acteurs du territoire (avec un restaurant, une boutique, une ressourcerie, des salles de réunion, des boutiques, un espace de coworking, etc.) mais aussi de créer des liens entre quatre filières économiques jugées complémentaires : circuits courts alimentaires, économie circulaire, artisanat textile et paniers culturels.

A Toulouse, la métropole met à disposition un ancien hall industriel situé juste à côté d'un espace de coworking, d'un fablab et d'un incubateur. L'objectif est de devenir un lieu incontournable d'expérimentations, d'innovations et de développement économique.

Dans les deux cas, l'expérience confirme les fonctions du partage d'un lieu et le rôle des collectivités territoriales. Un bâtiment matérialise et donne à voir la coopération, c'est un outil d'identification et de visibilité. C'est aussi un espace de coopération pratique où se réunissent, se parlent, se découvrent les personnes impliquées en direct ou pas dans la coopération. Un lieu mutualisé peut aussi jouer un rôle dans le modèle économique par la location d'espaces à des tiers et le développement de services liés. Enfin, ce lieu permet aussi d'impliquer les pouvoirs publics locaux (bail emphytéotique sur un terrain ou un bâtiment désaffecté, prime à la réhabilitation).

Sources :
- Pôle Tarnais de coopération économique (Castres) : http://les-ateliers.co/
- Le Multiple (Toulouse) : www.imaginations-fertiles.fr/multiple/ et www.le-multiple.com
- RTES, *Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE*, version provisoire pour le séminaire national, RTES, Lille, mai 2016.

DIVERSITÉ DES PARTIES PRENANTES

La loi française permet le regroupement d'entreprises de l'ESS avec des entreprises, des collectivités territoriales, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale. Toutefois, les initiateurs et leaders des PTCE sont généralement des entreprises sociales. Parmi ces partenaires potentiels, « les entreprises privées lucratives sont davantage des parties prenantes que des membres à l'origine des PTCE et impliqués dans leur gouvernance »[2].
Par contre les collectivités locales sont fortement présentes et *« loin de se réduire à un soutien financier ou matériel, les collectivités peuvent se faire "médiateur, facilitateur, catalyseur" des PTCE »*. Les pouvoirs publics soutiennent cette inter-coopération que constituent les PTCE à deux niveaux. Au niveau national, ils financent par des appels à projets et, au niveau local, ils participent en direct et entretiennent un dialogue constant dans un grand nombre de PTCE particuliers.

[1] FRAISSE L., Synthèse des études 2013, Groupe « Analyses et connaissances » du LABO de l'ESS, 2013.

[2] *Ibid.*, p. 3. Toutes les citations de ce paragraphe sont extraites de ce document.

Horizon alimentaire

Les personnes qui œuvrent en commun au sein de cette organisation en rhizome appelée « Horizon alimentaire », dans la région d'Audruicq, ambitionnent de penser un nouveau modèle agricole. Ils entendent, au départ de la situation actuelle, dessiner des chemins d'évolution possibles. Le modèle agricole qu'ils visent et co-construisent doit être réellement soutenable, plus proche des consommateurs, plus ouvert à la société civile et offrir une place à des personnes peu qualifiées.

L'approche territoriale s'est imposée à ces acteurs à plusieurs titres. Elle consiste classiquement à répondre à des besoins locaux, sur base des potentialités présentes tout en réinventant la chaîne des valeurs. Le pôle rassemble ainsi les collectivités publiques garantes de l'intérêt commun et d'autres acteurs de la société civile, parmi lesquels les opérateurs de l'économie sociale et solidaire et, bien sûr, le monde professionnel agricole. Les besoins auxquels il est tenté de répondre sont multiples et corrélés : besoin de se nourrir, besoin de santé, besoin de travail, besoin d'équité sociale, besoin de préserver l'état des possibles pour les générations qui vont suivre.

La réponse à autant de besoins explique la multiplication des métiers (production alimentaire, commercialisation, éducation, insertion, etc.) et l'hybridation des ressources (vente, dons, soutien financier institutionnel et de fondations). Le modèle économique esquissé par le pôle de coopération se base sur la reconnaissance des services rendus directement et indirectement, aux clients et usagers mais aussi à la société. Ainsi, si un producteur agricole biologique doit être rémunéré pour ses produits de qualité, il peut aussi l'être pour les services environnementaux, d'insertion ou de cohésion sociale qu'il rend. Les porteurs de ce projet se réfèrent à « l'économie de la fonctionnalité et de la coopération » décrite par Christian du Tertre. Il s'agit, au niveau de l'entreprise, de repenser son offre de produits et de services, en passant de la vente d'un bien ou d'un service à la contractualisation d'une performance d'usage, fondée sur l'utilité attendue par le bénéficiaire.

En pratique, plusieurs structures et outils ont été développés. Ils prennent la forme de structures distinctes mais interreliées :

- **« Terre d'Opale »** est une plateforme de production et de diffusion de produits locaux bio et solidaires, issus de fermes locales (à savoir plusieurs exploitations agricoles familiales et « jardins de Cocagne ») ;
- **« Les Anges Gardins »** est le nom d'une association pour l'insertion, l'éducation permanente, le développement de nouvelles pratiques sociales et d'activités liées à l'alimentation. Elle y contribue en mettant en place des ateliers d'insertion, des chantiers participatifs, des ateliers de consommation responsable expérimentaux, etc.
- **« L'ambassade du bien vivre alimentaire »** héberge les principales ressources immatérielles sous forme de manuels et de fiches gratuites pour faciliter l'accès au jardinage et aux techniques de cuisine diversifiée et équilibrée. L'ambassade rassemble aussi tous les ambassadeurs du jardinage et du bien-vivre alimentaire formés pour accompagner l'autoproduction culinaire et vivrière.
- **« L'écopôle alimentaire »** est avant tout un lieu : une ancienne ferme de 15 hectares rachetée par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq qui en a confié l'animation aux structures citées plus haut. L'espace devient un lieu de croisement de personnes et fonctions diversifiées et complémentaires : distribution et commercialisation, transformation alimentaire, pédagogie et recherche. En 2016, le projet est officiellement reconnu PTCE. Il l'était avant la lettre.

Sources :

- www.horizonalimentaire.fr
- BENQUÉ N., DU TERTRE C. et VUIDEL P., *Trajectoire vers l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, dans une perspective de développement durable*, note EFC/CREPE EFC/ATEMIS/Erasmus +, 2014 [http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/note-explicative-efc-crepe.pdf]
- Le Labo de l'ESS, *Le référentiel d'action d'un PTCE*, 2014 [http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/referentiel_d_action_d_un_ptce_michel_adam_-_mai_2014.pdf]

DES FINALITÉS DE LA COOPÉRATION EN PTCE

Ce croisement avec l'action publique pose la question des finalités de la coopération mise en œuvre dans le cadre des PTCE. Comme le constate l'économiste Laurent Fraisse, le risque existe en effet de réduire les finalités des PTCE *« au décloisonnement de l'ESS vis-à-vis des entreprises classiques de plus en plus présentées comme les seules productrices légitimes de richesse et d'emplois »*[3]. Les pôles de coopération pourraient ainsi être considérés comme une étape en vue de constituer un pôle de compétitivité. Coopérer pour mieux entrer en compétition ou coopétition.

[3] *Ibid.*, p. 5.

Au départ de l'étude de plusieurs pôles territoriaux situés dans la région Rhône-Alpes, deux chercheurs ont défini une typologie qui pose quelques bonnes questions. Ils croisent deux axes qui reprennent deux des thèmes principaux du référentiel PTCE pour proposer quatre « idéaux-types ». Le premier axe concerne le type d'activités et leur financement, il va du marchand au non-marchand. Le deuxième axe, permet la distinction majeure entre deux logiques et se rapporte aux modalités de gouvernance. Elles varient de technocratique ou experte à délibérative. Quatre « idéaux-types » de PTCE se dessinent (aucun projet concret ne correspond parfaitement à un des types théoriques mais peut s'en rapprocher ou les combiner).

Le premier est qualifié d'« entrepreneurial ». Il résulte du croisement d'activités marchandes avec une gouvernance technocratique ou experte. Il ressemble à un cluster. Le deuxième est qualifié d'« institutionnalisé » en ce sens que moins orienté vers des activités marchandes, il recourt davantage aux collectivités publiques comme partenaires financiers et actifs. Selon ces deux auteurs, ces deux premiers types *« s'inscrivent dans une vision supplétive de l'ESS, où le projet politique d'une citoyenneté participative se trouve minoré au profit de l'utilité économique et sociale d'initiatives solidaires*[4]*. Au contraire, les deux autres types illustrent la* dimension politique de l'ESS puisqu'il s'agit pour eux *« non seulement d'impliquer toutes les parties prenantes, y compris les institutions, dans des modes démocratiques de prise de décisions et définition de la stratégie, pour développer l'intelligence collective au service de projets innovants dans le territoire ; mais aussi d'associer sous des formes diverses, les destinataires de leur offre de services, et plus, largement, la population locale »*[5].

Le troisième type, qualifié de « social », apporte surtout une réponse aux besoins sociaux du territoire. Pour ce faire, il veillera à impliquer les collectivités locales, notamment pour se financer, mais en développera des processus délibératifs propres et indépendants. Le quatrième type « alternatif » ressemble au modèle entrepreneurial pour sa capacité d'autofinancement mais développe un gouvernement plus démocratique et délibératif, ouvert aux salariés, aux bénévoles, aux citoyens.

Cette typologie assez rudimentaire pourrait être applicable à l'économie sociale en général. Ses deux auteurs souhaitent démontrer sa pertinence par une enquête plus large. Elle pose toutefois dès à présent deux bonnes questions.

À quelles fins entamer une coopération entre des structures d'économie sociale et éventuellement d'autres acteurs sur un même territoire ? Coopérer pour quoi ? Chacun des PTCE cherche à « cultiver et servir son territoire », comme l'indique le référentiel PTCE, c'est-à-dire créer de la valeur économique, par la coopération, en vue de mieux répondre aux besoins de la population.

La réponse à cette question du « Pour quoi coopérer ? » doit être liée à celle des moyens à utiliser, à celle du « Comment coopérer ? ». En particulier, comment prendre les décisions au sein d'un dispositif de coopération comme les PTCE mais aussi sous d'autres formes de coopération. Une fois encore, le critère de mise en œuvre de la démocratie et de la délibération est fondamental. Il permet de distinguer les initiatives davantage réformistes d'autres qui apparaissent plus radicales. L'inter-coopération entre acteurs sur un territoire peut, par des moyens adéquats de coordination et de participation, faire émerger des collectifs originaux réunissant des acteurs divers, allant des acteurs de l'entreprise sociale, aux représentants des pouvoirs publics jusqu'aux citoyens. C'est évidemment de cette manière (dont la difficulté concrète de mise en œuvre est réelle) que la coopération contribuera à démocratiser l'économie[6].

[4] MATRAY M. et POISAT J., « Pôle territoriaux de coopération économique : l'entrepreneuriat territorial au risque de la transformation sociale et de l'alternative économique ? », XVe Rencontres du RIUESS, La créativité de l'économie sociale et solidaire est-elle soluble dans l'entrepreneuriat ?, 2015, p. 11.

[5] Ibid., p. 12.

[6] SAW-B, Démocratisons l'économie. Pratiques et utopies, SAW-B, Monceau-sur-Sambre, 2013 [disponible en ligne : http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/etude2013_democratisons_l_economie.pdf]

la coopération dans le monde animal... fourmis sociales

L'association économique ou cercle d'inter-coopération économique

Le Pôle Conseil de SAW-B utilise le concept d'« association économique » pour désigner la constitution d'un cercle réunissant producteurs, distributeurs et consommateurs sur un même territoire, au sein d'une entreprise sociale commune. De tels lieux de rencontre remplissent plusieurs fonctions. Ils permettent de mieux connaître les besoins des uns et des autres. Sur cette base, ils encouragent des engagements réciproques et des accords entre les différentes parties prenantes. Les Groupements d'Achats Communs et les projets de Community Supported Agriculture (qui prévoient l'achat de la récolte par les consommateurs en début de saison) sont des exemples d'associations économiques. Le principe peut aussi être adapté à des entreprises sociales plus importantes comme Oikopolis au Grand-Duché du Luxembourg ou Regionalwert AG à Fribourg-en-Brisgau en Allemagne.

Aujourd'hui, le Réseau Solidairement réfléchit à adopter ce modèle. Le réseau, situé en Belgique, dans le sud de la Province de Luxembourg, réunit depuis 2012 une vingtaine de producteurs et artisans locaux, autant d'épiceries de proximité et de restaurateurs et enfin des groupements d'achats. Il entend faciliter l'accès des citoyens à des denrées de qualité produites, transformées et distribuées à prix justes de manière respectueuse de l'homme et de son environnement. Pour y arriver, des échanges économiques solidaires sont développés entre les acteurs du réseau. Dans cette région où les distances représentent un défi pour le développement d'une alimentation locale, le modèle de l'association repose sur la combinaison d'un système de commandes en ligne, de tournées de collecte des produits chez les producteurs et de livraison dans les commerces et restaurants. Depuis peu, l'association étudie la possibilité de créer une coopérative pour reprendre et développer le transport et la distribution des produits. L'analyse de l'évolution d'autres initiatives (comme les coopératives laitières) montre que le risque est grand. Si la société à créer endossait le rôle de simple intermédiaire entre les acteurs en présence, le risque existe de perdre le contrôle collectif sur les prix ou la maîtrise de la stratégie de développement. L'idée d'association économique ou de cercles d'inter-coopération qui font coexister des cercles opérationnels spécifiques (fournisseurs, producteurs-transformateurs, consommateurs, acheteurs professionnels et logistique) avec un conseil d'administration composé de représentants élus de ces cercles s'avère dès lors être une solution intéressante. Le cercle d'inter-coopération est le lieu où se discutent et s'établissent les contrats entre les parties prenantes qui prévoient entre autres la qualité, la quantité, le prix et les modalités de règlement des différends.

Sources :

- www.oikopolis.lu/fr
- www.regionalwert-ag.de
- www.reseausolidairement.be

réseau solidairement
Promotion et vente de produits saisonniers et locaux en circuit court dans le Luxembourg

COOPÉRER ENTRE DIFFÉRENTS : L'INTÉRÊT DE LA **SCIC**

Coopérer revient à dépasser les tensions entre le fait de parler à la première personne du singulier (je) ou du pluriel (nous). C'est vrai dans le cadre d'une coopération entre personnes qui se ressemblent (entre mêmes) mais *a fortiori* entre personnes diverses (entre différents). Le statut français de SCIC consacre et actualise une idée ancienne : l'intercoopération ou le multi sociétariat.
Ils permettent aussi dans certains cas la coopération avec les pouvoirs publics.

TENSIONS ENTRE LE « JE » ET LE « NOUS »

L'article premier des statuts de la Société des Equitables Pionniers de Rochdale (considérée comme pierre angulaire du mouvement coopératif mondial) adoptés en 1844 stipulait que *« la société a pour but l'amélioration de la condition pécuniaire, sociale et familiale de ses membres au moyen d'un capital suffisant »*. L'ambition du groupe de tisserands anglais, échaudé par une grève sans résultats, ne se limitait pas seulement à créer une coopérative de consommation mais bien plutôt à multiplier les projets (logement, création d'emplois). L'occasion se présenta en 1850 et 1854 avec l'acquisition d'un moulin et la création d'une filature de coton et de laine. Fidèle à l'esprit des fondateurs, la coopérative associe les travailleurs aux coopérateurs et leur octroie à la fois la rémunération limitée des parts sociales et une ristourne au prorata des salaires. Cette complexification de la coopération (en associant des personnes aux intérêts davantage divergents) ne résistera toutefois pas aux aléas de l'économie. Dix-huit ans après sa création, la coopérative revient sur sa décision d'inclure ses salariés au sociétariat, dans le cadre d'un débat sur l'affectation des résultats. Dès 1862, relève l'historien Timothée Duverger, ce qu'il désigne par le terme d'*« intercoopération »* est aboli *« par les rochdaliens qui décident, par 502 voix contre 162, d'abolir la participation pour ne pas pénaliser le développement coopératif dans un contexte de crise économique »*[1]. C'est le début du débat au sein des instances coopératives entre deux courants qualifiés respectivement de coopérativiste (favorable à l'inclusion des seuls consommateurs) et de participationniste (favorable à la participation des travailleurs des coopératives de consommation). Le familistère de Guise illustre la deuxième tendance. Au-delà de la querelle d'écoles, ce débat traduit la difficulté de constituer un même « public » à partir d'une diversité de catégories de personnes associées, entre autres des salariés ou producteurs et des consommateurs ou usagers.

Le philosophe John Dewey utilise le terme de « public » dans un sens particulier. Selon lui, un public se constitue lorsque des acteurs prennent effectivement *« conscience qu'ils sont concernés collectivement par les conséquences de certaines actions »*[2]. Dès lors, comment articuler différents publics les uns aux autres au sein de la société ? Comment constituer des publics et les réunir autour de problèmes communs pour qu'ils puissent à la fois délibérer et prendre certaines décisions communes à ce sujet ? L'exemple de la question de l'alimentation de qualité s'avère parlant. D'une part, les producteurs se retrouvent autour de l'idée de coopérer pour être en meilleure capacité de produire, de distribuer et de commercialiser (pensons par exemple à une coopérative de producteurs comme Coprosain, née il y a 35 ans). D'autre part, les consommateurs désirent trouver les meilleurs produits (sur base de critères variés), se fournir à un bon rapport qualité/prix et tisser des relations équitables avec des producteurs (avec toute une palette de projets récents, des Groupes d'Achat Commun (GAC) aux nouvelles épiceries coopératives et autres supermarchés[3]). Plus récemment, certaines initiatives cherchent à rassembler l'ensemble des acteurs concernés par cette même question de l'alimentation durable et pas seulement les producteurs d'un côté et les consommateurs de l'autre. Pourraient ainsi potentiellement s'ajouter au collectif ainsi constitué les distributeurs, les transformateurs mais aussi, par exemple, les pouvoirs publics locaux et les riverains.

Dans certains cas, la constitution de tels collectifs interpelle l'Etat, censé incarner l'intérêt général et garantir les services publics. Lorsqu'un Etat développe une politique énergétique principalement axée sur la production d'énergie non-renouvelable (+ de 80 % pour la France et la Belgique), il peut être surpris par la coopération mise en œuvre par différents publics qui se donnent quasiment une mission de service public et d'intérêt général (la fourniture d'énergie aux citoyens). Mais ils veillent à se distinguer du service existant : par l'origine renouvelable de l'énergie produite et distribuée et par la dynamique d'appropriation citoyenne des initiatives. Ainsi, Enercoop en France est à la fois une SCIC nationale et un groupement de dix coopératives régionales réparties sur le territoire. En Belgique la même démarche s'opère de manière moins coordonnée, avec Rescoop et Cociter[4].

[1] DUVERGER T., « Les trajectoires de la coopération au XIX-XXe siècles : un mode original d'institution des communs », intervention aux XVIe Rencontres Inter-universitaires de l'Economie Sociale et Solidaire (RIUESS), Montpellier, 25-27 mai 2016, p. 10.

[2] FISCHBACH F., *Le sens du social. Les puissances de la coopération*, Lux, Montréal, 2015, p. 183.

[3] Voir notre analyse « Consommer local : du panier bio au supermarché alternatif ? », *SAW-B* [en ligne : www.saw-b.be], 2015.

[4] Voir notre analyse « Les coopératives énergétiques citoyennes : réponses locales à un problème global ? », *SAW-B* [en ligne : www.saw-b.be], 2015.

Que faire de la diversité ? Faut-il l'accueillir et la susciter ou s'en méfier et tendre à l'uniformité ? Une coopérative de consommateurs ou une coopérative qui rassemble tous les acteurs de la chaîne, seront toutes deux concernées par ce dilemme. La question se posera à différents stades de la coopération : la constitution du collectif et l'identification d'un intérêt collectif, la coopération effective entre les acteurs dans le travail collectif, l'élaboration de décisions communes…

La manière d'y répondre variera en fonction du collectif qui compose la coopérative et évoluera dans le temps et en fonction des occasions. Certains insistent sur l'importance de la constitution d'une unanimité. Ainsi, selon Franck Fischbach, la caractéristique des publics forts, proprement coopératifs, est d'arriver à ce que *« l'autonomie des acteurs et leur coopération se concilient de telle sorte que les décisions prises peuvent être exprimées à la première personne aussi bien du singulier que du pluriel : chaque individu se reconnaît ou reconnaît sa propre volonté dans la décision prise et peut l'assumer aussi bien en disant "Je" que "Nous" »* [5]. Tout membre d'un collectif aura probablement déjà vécu ce sentiment d'adhésion à une décision mûrement réfléchie en collectif, alors même qu'il n'y adhérait pas forcément au point de départ. Un membre d'une coopérative qui s'inspire du mode d'organisation appelé « sociocratie » explique : *« Dans tout groupe, ça peut naturellement vite dériver vers des positions d'ego où on fait des propositions et on se sent obligé de la défendre après. Alors qu'en réalité, si on y réfléchit bien, on n'est plus nécessairement d'accord et on se rend compte que c'est boiteux. Mais c'est naturel. Je pense que ça nous arrive à tous de vouloir défendre une position qu'on a amenée. Parce qu'on subit tout d'un coup un flop critique, qu'on est dans une dynamique de concurrence plus qu'une dynamique de collaboration. Avec ce mode de fonctionnement sociocratique, on sent qu'on peut mettre un truc sur la table, tout lâcher et, soi-même, le critiquer après. Mais s'il y a des éléments utiles dedans, ils vont être repris par d'autres et ça va améliorer la proposition. Je trouve que c'est plus riche et qu'on arrive à des solutions plus complexes, plus matures, plus mûres »*[6]. D'autres insistent plutôt sur l'idée *« que les humains agissent toujours à travers des collectifs qui tendent à les unifier, mais que "l'un" qui résulte de cette unification relève toujours d'une fiction, d'un "comme un" »*[7]. Pour suggérer une telle idée, ces auteurs proposent habilement d'écrire le mot différemment : « comme-un » plutôt que « commun ». Dans une interview croisée, publiée dans la revue Multitudes, l'un des membres du collectif flamand de théâtre Tg STAN explique : *« Nous avons toujours été très sensibles à rester multiples et à ne pas devenir une sorte de "soupe", comme si nous pouvions être d'accord sur tout. Ce n'est pas indispensable – et c'est même illusoire – de monter sur un plateau en étant d'accord sur tout. C'est une sorte de faux collectif. Il y a des collectifs qui vivent dans le mensonge : pour la paix du groupe, personne n'exprime ce qu'il souhaite vraiment. Or, il ne faut pas perdre l'individualité, qui est exigeante, au profit du plus grand nombre, qui impose une sorte de consensus mou »*. Plus loin, le comédien, membre de ce collectif particulier qui *« donne une place centrale au comédien »*[8], développe son idée : *« "Collectif" et "opinion forte" ne sont pas deux notions contradictoires. Au Tg STAN, nous sommes des personnes très exigeantes. Nous nous disputons autour de la table, nous avons de longues réunions, c'est très fatigant et difficile sur le plan émotionnel et pour l'organisation. Les différences d'opinion permettent les décisions exigeantes. C'est lorsqu'on aplanit les différences d'opinion, pour obtenir un dénominateur commun, qu'on perd la vivacité du collectif. Il faut que les individus existent dans le collectif pour que le collectif soit efficace »*[9]. Finalement, quelle que soit la relation qu'on tisse entre « Je » et « Nous » (attiser, étouffer ou réduire la tension entre les deux niveaux), la coopération exige manifestement une attention à l'animation du collectif et aux interactions en son sein. La SCIC française (Société coopérative d'intérêt collectif) semble un dispositif qui illustre à merveille la richesse et la difficulté de l'intercoopération.

SCIC : MULTISOCIÉTARIAT, INTÉRÊT COLLECTIF ET UTILITÉ SOCIALE

La SCIC est un type de société, de la famille des coopératives, qui a la particularité d'associer trois catégories d'acteurs : des salariés de la coopérative (ou à défaut, des producteurs des biens et services rendus par la société), des bénéficiaires des biens et services proposés et enfin, un autre type d'associés (personne physique ou morale, de droit privé ou public) qui participent d'une quelconque manière à l'activité de l'entreprise. Le contenu exact de cette troisième catégorie reste à définir pour chaque projet. Comme le mentionne le site de CG SCOP qui leur est dédié, *« il peut s'agir de soutiens éthiques ou de voisinage, de financeurs, de caution économique ou politique, etc. […] La présence de tels associés vise à consolider*

[5] FISCHBACH F., *op. cit.*, p. 205.

[6] Interview d'un travailleur de Terre-en-vue réalisé en 2016.

[7] CITTON Y et QUESSADA D., « Du commun au comme-un », dans Multitudes, n° 45, été 2011, p. 20.

[8] C'est ce qu'indique la lecture de son site web : http://www.stan.be/fr/page/%C3%A0-propos-de-stan

[9] ANDREAZ A., « Faire scène en commun », entretien avec Frank Vercruyssen et Nicole Genovese, dans *Multitudes*, n° 45, été 2011, pp. 204-205.

L'**AMENSALISME** (ou antibiose) est une interaction biologique entre plusieurs partenaires dans laquelle l'interaction se révèle négative pour l'un des partenaires alors qu'elle est neutre pour l'autre partenaire, c'est-à-dire qu'elle n'implique ni coût, ni bénéfice.

Le piétinement de l'oyat par les touristes sur les dunes de Bretagne est un exemple d'amensalisme. Il induit un coût important pour l'oyat qui disparaît car il ne résiste pas au piétinement, alors qu'il n'implique ni coût, ni bénéfice pour l'humain qui piétine.

(source : Wikipedia)

le projet dans sa dimension d'intérêt collectif pour le territoire ou la filière d'activité dans laquelle la SCIC exerce son activité »[10].
La loi française de 2001 qui crée un chapeau juridique qui se pose sur tout type de statut (utilisé depuis lors dans le cadre de plus de 500 projets différents à travers le territoire) a donc réactivé l'idée ancienne du multisociétariat. Il est entendu comme la coopération entre producteurs/travailleurs et consommateurs, à laquelle s'ajoute une troisième catégorie de personnes, dont le rôle peut être joué par les pouvoirs publics locaux (ce qui est le cas de la moitié d'entre elles) ou par des bénévoles impliqués dans le projet commun. D'une certaine manière, le statut de Société à Finalité Sociale, disponible en Belgique, permet également un tel montage, sans le prévoir explicitement ni absolument.

Une autre caractéristique des SCIC réside dans la production de biens et services pour répondre à des besoins collectifs identifiés au sein d'un territoire. L'intérêt collectif est réfléchi et énoncé par les associés et doit avoir un caractère d'utilité sociale. La conception de l'intérêt de la coopération s'élargit ici au-delà de l'intérêt collectif des seuls membres (comme dans les coopératives de producteurs ou de consommateurs ou dans le cas de coopératives les réunissant) et se rapproche de l'intérêt général, habituellement poursuivi par les pouvoirs publics. Cette volonté de réunir ne permet cependant pas de déroger à l'application des règles de mise en concurrence dans les marchés publics, ce que certains fondateurs de SCIC espéraient (l'implication des pouvoirs dans la SCIC était ainsi vue comme un instrument pour éviter la mise en concurrence et avoir libre accès aux marchés publics).

De ces conditions *sine qua non* d'existence découlent une série de considérations financières. Les excédents de l'entreprise doivent être affectés au minimum à hauteur de 57,5 % à la constitution de réserves impartageables (et donc déduits de l'assiette de l'impôt des sociétés). Le solde peut être affecté à la rémunération (plafonnée à un taux révisable tous les six mois, actuellement fixé à 4 %) des parts sociales. Les réserves impartageables constituent un matelas de sécurité pour l'entreprise, qu'elle peut affecter à des investissements internes ou qu'elle utilise lors de périodes difficiles. Grâce à la récente loi ESS appliquée en France, certaines aides à l'emploi ont été élargies aux SCIC. Elles peuvent couler dans leurs statuts l'affectation de 100 % des résultats aux réserves et garantir ainsi qu'ils soient investis dans l'activité. Cette décision peut éventuellement les admettre au bénéfice de la reconnaissance de non-lucrativité.

La visite de plusieurs SCIC, la rencontre de Jean Huet, chargé de mission à la CG SCOP et la lecture de plusieurs articles et dossiers confirment que le multisociétariat nécessite une attention particulière à l'animation coopérative. Associer des acteurs aux intérêts à la fois communs mais aussi divergents et peu habitués à coopérer est particulier et doit être réfléchi dès le départ, voire soutenu par des acteurs extérieurs. Plusieurs sociétés ont disparu faute d'avoir réussi à gérer cette difficulté. Elle survient notamment une fois retombée l'énergie de la mobilisation initiale. Comme le constatent Draperi et Margado, deux observateur attentifs des coopératives et des SCIC, *« l'impératif de la vitalité économique peut parfois faire perdre de vue que la coopérative est fondamentalement un groupement de personnes et que son animation est, plus souvent qu'on ne le dit, une question d'éducation populaire plutôt que de management d'entreprise »*[11].
Les questions à se poser a minima seraient : quelles activités pour quel intérêt collectif ? Qui associer au multisociétariat et à quoi sert-il ? Est-il indispensable au projet ? Pour chaque catégorie d'associés, quelles sont les raisons de s'impliquer dans cette coopération multi-acteurs ? Quelles sont les tensions probables entre associés et comment y réagir ? Faut-il oui ou non associer les pouvoirs publics (s'ils ne le sont pas au point de départ) et pour quelles (bonnes) raisons ? Quelles seraient les mauvaises raisons de (ne pas) le faire ?

La SCIC, étant donné son multi-sociétariat, possède encore une autre particularité à savoir que *« les statuts peuvent prévoir le décompte des voix en sous-groupes d'associés appelés collèges de vote. Si tel est le cas, trois collèges au minimum doivent être définis selon des critères librement consentis (seul critère interdit : la détention de capital). Chaque associé détient toujours une seule voix et les statuts fixent les droits de vote affectés lors du comptage des votes en AG à chacun des "sous-totaux par collèges de vote" dans la limite de 10 % minimum et de 50 % maximum [des droits de vote] »*[12].

Plutôt que de s'engouffrer immédiatement dans la mise en place de collèges de vote – qui n'est pas obligatoire – Jean Huet, de la CG SCOP, préconise d'établir un document qui liste les personnes concernées, leurs qualifications, le lien établi avec la société en constitution, les attentes et apports. Cet outil constitué et discuté, la décision doit être prise de confirmer la nécessité de se lier à chaque personne et son statut d'associé ou de simple partenaire. Comme le soulignent Draperi et Margado, *« le moteur de la SCIC réside dans la définition des catégories d'associés […] et dans l'animation de ces synergies, de ces interactions qui vont produire l'intérêt collectif autant que le produit lui-même »*[13]. La constitution des catégories d'associés est laissée à l'appréciation des fondateurs qui la réalisent au regard du projet et du lien que chaque personne et groupe de personnes entretiennent avec lui. Certains projets nécessiteront d'autres critères que la classique distinction entre travailleurs, producteurs et consommateurs, par exemple, l'âge ou le genre (dans des projets intergénérationnels par exemple), l'origine géographique (dans des projets qui s'étendent sur des territoires ruraux et urbains par exemple), etc. En fonction du projet, les regroupements possibles entre sociétaires potentiels peuvent donner naissance à différentes catégories d'associés.

COOPÉRER AVEC LES POUVOIRS PUBLICS : DÉPASSER LA MÉFIANCE RÉCIPROQUE

Impliquer des pouvoirs publics au sein d'entreprises sociales est souvent considéré comme suspect par les acteurs de l'économie sociale. La critique de l'instrumentalisation ou de la récupération surgit le plus souvent. Certains acteurs de l'économie sociale considèrent qu'une entreprise sociale dans laquelle les pouvoirs publics sont associés n'en est pas une. Ils interprètent de manière stricte le critère d'autonomie de gestion de la définition décrétale de l'économie sociale. Pour rappel[14], l'autonomie de gestion ne vise pas le subventionnement public d'une entreprise d'économie sociale ni la simple participation au capital ou à la gestion mais plutôt *« le fait que les organes dirigeants de l'organisation, en particulier son assemblée générale et son conseil d'administration, ne sont pas constitués de façon majoritaire ou exclusive par des institutions publiques, par des groupes d'entreprises privées de type capitaliste, ou encore par leurs représentants, quels que soient les modes de désignation de ceux-ci »*[15].
La SCIC prend en compte ce risque et y apporte une solution intéressante. Un des enjeux de la création d'une entreprise coopérative devient alors la définition commune de l'intérêt collectif. Et cet intérêt collectif est défini démocratiquement, aussi bien à la naissance du projet que dans sa gestion quotidienne. *« Sans qu'aucune catégorie [d'associés] ne détienne jamais seule la totalité du pouvoir sur les autres »*[16], par la mise en œuvre du multi-sociétariat et des principes démocratiques (« une personne = une voix » et la limitation de la puissance des collèges de vote à maximum 50 % des voix en AG). Baliser dès le départ le processus de décision et les rapports formels de pouvoir serait une condition clé pour rapprocher entrepreneurs sociaux et pouvoirs publics locaux. En outre, le multisociétariat tel qu'il est prévu par la SCIC implique forcément un associé tiers et permet de sortir de la relation duale dans laquelle les uns et les autres se méfient, à juste titre, d'une soumission de l'un aux intérêts de l'autre. Il offre aussi de sortir de l'alternative entre étatisation et privatisation, importante à dépasser dans des domaines comme l'alimentation, l'énergie, la santé, la mobilité par exemple. L'intérêt d'associer ces acteurs paraît multiple : complémentarité des logiques d'action et élaboration d'un compromis opérationnel en vue de l'intérêt général, accès facilité à des ressources (avec le cas échéant un changement d'échelle), multiplication des réponses adaptées et innovantes à des problématiques de plus en plus complexes, nées des diverses formes de crise qui s'entrecroisent[17].

[10] Extrait de : http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/

[11] DRAPERI J.-F. et MARGADO A., « Les Scic, des entreprises au service des hommes et des territoires », dans *RECMA*, n° 340, avril 2016, p. 31.

[12] *Ibid.*, p. 25.

[13] *Ibid.*, p. 31.

[14] Voir notre analyse « L'autonomie de gestion en questions », *SAW-B* [en ligne : www.saw-b.be], 2012.

[15] Commentaires du décret wallon de 2008 définissant l'économie sociale, présentés au Parlement wallon dans le cadre de son adoption (sur le site www.concertes.be).

[16] DRAPERI J.-F. et MARGADO A., *op. cit.*, p. 26.

[17] Voir notre analyse « Les nouvelles formes d'entreprises sociales. Une opportunité pour une économie locale ? », *SAW-B* [en ligne : www.saw-b.be], 2012.

Les collèges de vote dans le cas de la SCIC Enercoop

Enercoop a pour objet « la vente et l'achat d'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelable ainsi que la fourniture de services énergétiques dans l'objectif de diminuer les consommations d'énergie et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique national. Elle vise à offrir aux consommateurs la possibilité de soutenir directement le développement des énergies renouvelables par leurs choix de consommation et en étant impliqués dans la coopérative » (extrait des statuts).

Elle ne se réduit toutefois pas à être une coopérative de consommateurs puisque les catégories d'associés sont multiples. Etant donné les écarts de nombre entre les différentes catégories d'associés, une pondération des votes a été mise en place lors de la création (elle pourrait donc évoluer pour rester en phase avec le développement de l'entreprise). Ainsi, alors que le rapport entre les producteurs et les consommateurs est de 1 à 100, les premiers détiennent 20 % des droits de vote et bénéficient donc d'une surreprésentation par rapport à leur nombre. Les statuts prévoient la pondération suivante en AG et la représentation minimale et maximale au CA :

- personne salariée : 10 % des voix en AG ; entre 1 et 3 sièges au CA
- personne physique ou morale consommatrice des biens et services : 20 % des voix en AG ; entre 1 et 3 sièges au CA
- personne productrice, à titre particulier ou professionnel, des biens et services : 20 % des voix en AG ; entre 1 et 3 sièges au CA
- personne physique ou morale partenaire : 10 % des voix en AG ; entre 0 et 2 sièges au CA
- collectivité publique impliquée et Entreprise locale de distribution partenaire : 10 % des voix en AG ; entre 0 et 2 sièges au CA
- personne physique ou morale à l'initiative du projet : 30 % des voix en AG ; entre 3 et 5 sièges au CA

Sources :

- les statuts d'Enercoop (www.enercoop.fr)
- LIENARD Y.-A., « Du service public au service citoyen. La Scic, un statut adapté à cette ambition », dans RECMA, n° 340, avril 2016, p. 71.

CONCLUSIONS

L'une des motivations de cette étude partait du constat que la coopération apparaissait comme trop peu réfléchie par les acteurs de l'économie sociale. Arrivés au terme de celle-ci, qu'apporte la réflexion sur cet « impensé » ?

RÉFLÉCHIR LA COOPÉRATION

Le détour par l'histoire des mots et des pratiques élargit le spectre de vision et de réflexion. S'interroger sur la coopération n'est pas réductible aux seules coopératives. C'est aussi une interrogation sur l'action de s'associer ou de mutualiser. Et selon le contenu exact qu'on donne à la coopération, les nouvelles pratiques que constituent l'économie collaborative ou les communs montrent que la coopération peut aussi bien être récupérée par le capitalisme que contribuer à son dépassement.

Les liens entre passé et présent méritent d'être soulignés, en particulier dans le contexte du développement actuel du néolibéralisme. Cette doctrine se caractérise en effet *« par la transformation de la concurrence en forme générale des activités de production […] et des relations sociales hors même de la sphère productive »*[1]. Comment, au départ de ce contexte, imaginer et mettre en œuvre une société qui serait basée sur son contraire, la coopération ? Retrouver la mémoire de l'associationnisme du premier XIXe Siècle, telle est la suggestion adressée par Jean-Louis Laville. Selon lui, ce mouvement trop oublié est *« axé sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative »*. Il *« combine auto-organisation avec un mouvement plus large ; il articule étroitement le recours à l'expérience sociale et l'importance d'une transformation politique ; loin de s'en remettre à la vertu d'expériences isolées, il reconnaît la nécessité d'opérer des changements dans les institutions et les actions publiques »*[2]. Une société basée sur la coopération doit, nous le pensons, s'appuyer sur un tel projet politique. La focalisation qu'a connue à un certain moment l'économie sociale sur la seule coopérative – plutôt que sur la coopération comme mouvement d'émancipation économique et politique – explique sans doute sa relative dépolitisation au sens où elle tend parfois à abandonner *« toute interrogation sur ce qu'est l'économie au-delà du marché et sur ce que signifie le politique au-delà de l'égalité formelle des membres d'une organisation »*[3]. C'est là tout l'intérêt de l'histoire de la coopération : trouver des sources d'inspiration et éviter de répéter la même erreur.

Il est plus simple et pertinent de définir la coopération par ses pratiques qui sont variées, relèvent de différents champs d'action et se situent à des échelles différentes. Face à cette diversité, la réflexion empruntée à Jacques Pradès sur les niveaux de coopération (niveau intra-coopératif, inter-coopératif et le extra-coopératif) éclaire l'analyse. Premièrement, au sein d'une même structure, elle peut aider à structurer les débats et les questions posées par la préparation, la mise en œuvre ou l'évaluation de la coopération. Deuxièmement, si chaque niveau pose des questions différentes, des outils distincts méritent d'être mobilisés pour y répondre. Clarifier les différentes questions derrière le mot valise de coopération permet au lecteur d'aller chercher de tels outils directement dans la bonne direction[4].

L'économie sociale n'a pas le monopole de la réflexion sur la coopération, ni de ses pratiques. Aller à la rencontre d'autres pratiques coopératives n'appartenant pas stricto sensu à l'économie sociale l'illustre bien. La coopération mérite aussi d'être abordée dans les domaines et champs d'action variés et fondamentaux que sont le logement, l'éducation et l'information. La nature résolument coopérative des projets mis en exergue – CLT, classes coopératives et camera open-source – transforme en profondeur les activités développées et les résultats obtenus.

Les dispositifs français abordés dans les deux derniers articles de l'étude complètent la réflexion à deux égards. D'une part, ils montrent l'attrait de dispositifs spécifiques s'appuyant et favorisant la coopération entre personnes et structures. Même s'il n'est pas impossible de développer des projets similaires en Belgique sur base du cadre existant (le statut de SFS ou celui de coopérative permettent par exemple de prévoir des modalités de coopération qui constituent le propre du statut français de SCIC), il reste que des cadres spécifiques, des mesures d'accompagnement et des incitants financiers constitueraient les piliers d'une réelle politique publique en faveur de la coopération. L'expérience française peut très certainement servir de modèle pour les acteurs de l'économie sociale et pour les pouvoirs publics compétents et intéressés par cette question. D'autre part, ils posent deux questions essentielles : coopérer avec qui et coopération pour quoi ?

[1] DARDOT P. et LAVAL C., « Néolibéralisme et subjectivation capitaliste », dans *Cités*, 1/2010 (n° 41), p. 35-50.

[2] LAVILLE J.-L., « Gauche européenne et épistémologies du Sud », dans LAVILLE J.-L. et CORAGGIO J. L. (dir.), *Les gauches du XXe Siècle. Un dialogue Nord-Sud*, Le Bord de l'eau, Lormont, 2016, p. 423.

[3] *Ibid.*, p. 424.

[4] Entre autres pistes, La Manufacture coopérative nous semble être une source intéressante. Voir La Manufacture coopérative, *Faire société : le choix des coopératives*, Editions du croquant, 2014.

COOPÉRER AVEC QUI ?

Chercher à développer la coopération amène rapidement à la question des acteurs de la coopération. Que susciter ? La coopération entre mêmes ou entre différents ? À ce sujet, la définition de la coopération apportée par Richard Sennett paraît emblématique. Selon ce sociologue américain, *« la coopération, c'est agir avec quelqu'un qu'on ne connaît pas, avec lequel il y a des dissonances, des frictions, mais avec lequel on peut néanmoins faire des choses ; c'est un moyen d'interaction qui existe en dépit de la solidarité ; c'est multiplier des liens sociaux, plus informels et plus libres »*[5]. Basée sur une analyse historique, la distinction faite par l'auteur oppose la solidarité à la socialité, une forme d'organisation verticale (qui revient à créer un nous-contre-eux, nous « les mêmes » contre eux « les autres ») à une forme plus horizontale (qui relève davantage de l'entraide entre différents). La coopération serait alors un moyen de développer la socialité. Concrètement, l'auteur identifie plusieurs types d'échange allant de l'échange altruiste (dans lequel une des parties fait preuve d'abnégation) à l'échange inégal (dans lequel une des parties écrase l'autre). Au milieu de ce continuum, la coopération s'incarnerait le mieux dans l'échange différenciateur, aussi qualifié de dialogique, dans lequel les deux parties prennent conscience de leurs différences. Ce type d'échange peut être illustré par de certaines conversations de café ou répétitions entre musiciens marquées par l'empathie (consistant à *« prêter attention à l'autre en se plaçant sur son terrain »*[6]).

La réflexion menée dans cette étude au départ de l'expérience du développement des SCIC en France, qui reposent sur le multisociétariat – c'est-à-dire la coopération entre au moins trois types d'acteurs – souligne l'importance et la difficulté de la coopération entre acteurs de l'économie sociale et autorités publiques. C'est là un sujet connu dont chaque entreprise sociale fait régulièrement l'expérience. Mais cette coopération (qualifiée d'extra-coopération dans cette étude) évolue notamment en raison de l'influence du néolibéralisme sur les politiques publiques. Sur base d'une étude fouillée sur le sujet, Jean-Louis Laville évoque une nécessaire « coopération conflictuelle » entre acteurs privés de l'économie sociale et représentants publics[7]. C'est-à-dire, pour les acteurs de l'économie sociale, à la fois proposer, co-construire, contester et être financé.

COOPÉRER POUR QUOI ?

Une autre question fondamentale est celle du pour quoi coopérer. La coopération peut être vue comme une finalité en soi. Une telle perception contribue en quelque sorte à une vision romantique de la coopération. Même si la coopération peut être valorisée pour elle-même, il y a intérêt à la mettre au service d'une finalité, à la considérer aussi comme un moyen. Une alternative naît ici : d'une part coopérer peut, paradoxalement, être mis au service d'une mise en concurrence (on parle alors de coopétition), d'autre part la coopération peut aussi contribuer à l'émergence d'un système basé non plus sur la concurrence mais sur la réciprocité[8]. Alors seulement, elle contribue à modifier les structures fondamentales de la société.

En pratique, la coopération peut irriguer l'économie sociale à trois niveaux au moins. Tout d'abord coopérer peut être un facteur de succès et de maintien des initiatives existantes ou débutantes. Etre inséré dans des réseaux de coopération ou de soutien mutuel contribue très certainement à la survie économique et au développement des entreprises sociales. Ensuite, la coopération peut certainement contribuer à un changement d'échelle de ces initiatives, devenu incontournable[9]. Enfin, la coopération peut aussi trouver une place entre les différents mouvements – dont celui de l'économie sociale – qui cherchent à se structurer pour dépasser le capitalisme et sa version néolibérale[10].

AU-DELÀ DE CETTE ÉTUDE, DES PERSPECTIVES D'ACTION COLLECTIVE

Cette étude est intervenue à la suite de plusieurs démarches préexistantes (formation, mise en lien d'acteurs de l'économie sociale sur un même territoire dans le domaine de l'agriculture durable, etc.). Elle se veut réflexive mais aussi prospective. Plusieurs pistes d'action peuvent être mentionnées au seuil de cette conclusion. La première consiste à poursuivre le projet d'accompagnement à la création d'un pôle territorial de coopération économique, en cours. La deuxième pourrait être de porter un plaidoyer vers les autorités publiques concernées pour mettre en place un cadre favorisant la coopération entre acteurs de l'économie sociale. La troisième viserait à rendre plus explicite la coopération déjà existante au sein des entreprises (intra-coopération), entre acteurs de l'économie sociale (inter-coopération) et entre ceux-ci et leur environnement (extra-coopération). À ce titre, deux expériences récentes et assez proches l'une de l'autre méritent d'être adaptées ou reproduites. La première est un « observatoire de l'implicite » qui réalise des marches itinérantes à travers un territoire pour rencontrer les acteurs de la coopération, expliciter les formes que prend la coopération et transmettre les savoir-faire qui y sont liés[11]. La deuxième est un « collectif d'enquêtes politiques » qui a publié des récits d'expérimentations. Ils engagent à chaque fois des manières de faire collectif et des manières de raconter, et sont accompagnés de textes réflexifs courts pour faire rebondir chaque expérience particulière et les lier entre elles[12]. Bref, repenser la coopération ouvre des perspectives d'action et de réflexion passionnantes. Il reste à les concrétiser ensemble.

[5] DURAND J.-M., « Richard Sennet : "La coopération, c'est agir avec quelqu'un avec lequel il y a des dissonances" », dans *Les inRocks*, publié le 26/02/2014 [en ligne : www.lesinrocks.com].

[6] SENNETT R., *Ensemble. Pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, Paris, 2014, p. 37.

[7] Sur le sujet, voir MORTIER Q., « Les associations comme résistance et riposte au néolibéralisme. Rencontre entre Jean-Louis Laville, acteurs associatifs et chercheurs », analyse SAW-B, 2015.

[8] Sur ce sujet, lire CASTEL O., « La réciprocité au cœur de la structuration et du fonctionnement de l'Economie sociale et solidaire », Dans Revue française de socio-économie, n° 15, La Découverte, 2015, pp. 175 et sq.

[9] Voir WATHELET V., « Pourquoi et comment changer d'échelle ? », SAW-B, analyse 2016.

[10] Voir entre autres BAJOIT G., Le capitalisme néolibéral. Comment fonctionne-t-il ? Comment le combattre ?, CETRI, Louvain-la-Neuve, étude 2016.

[11] Voir le site de l'Institut des territoires coopératifs qui présente le projet d'observatoire de l'implicite : http://institut-territoires-cooperatifs.fr/presentation-de-lobservatoire-de-limplicite/

[12] Voir BRETASM.-P., CABANES P., COLSON D., DEMORCY D., GASTFALL U., MONACO M. et STENGERS I., *Cahiers d'enquêtes politiques. Vivre, expérimenter, raconter,* Les éditions des mondes à faire, Vaulx-en-Velin, 2016. L'introduction à cette publication est accessible à cette adresse : https://lundi.am/Cahiers-d-enquetes-politiques-Vivre-experimenter-raconter

Le **MUTUALISME** est une interaction entre deux espèces, dans laquelle les organismes impliqués tirent tous les deux profit de cette relation. On parle alors d'une interaction à bénéfices réciproques. La symbiose est quant à elle une association intime, durable entre deux organismes appartenant à des espèces différentes.

(source : Wikipedia)

COMMENT S'EST CONSTRUIT CE JOURNAL ?

ENTRETIENS ET RENCONTRES

Pour illustrer les différentes formes de coopération identifiées par la recherche, nous avons sollicité des rencontres et interviews avec diverses personnes et institutions. Certains articles de cette étude sont ainsi basés sur la rencontre d'étudiants et d'enseignants de la Haute-Ecole liégeoise HELMO qui met en place un projet de classes coopératives, sur l'interview du coordinateur du Community Land Trust – Bruxelles ainsi que celui de deux contributeurs au projet original Apertus.De nombreuses rencontres ont aussi eu lieu avec des acteurs variés des dispositifs institutionnels PTCE (Pôle territorial de coopération économique) et SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) en France.

RECHERCHE DANS LA LITTÉRATURE

En termes de recherche, une difficulté rencontrée a été celle d'arriver à distinguer la coopération des coopératives. La littérature sur les coopératives et leur histoire est intéressante mais insuffisante. Pour arriver à cerner plus précisément celle-ci, les réflexions de sociologues et philosophes nous ont été utiles. En plus des notes de bas de page dans chaque article, le lecteur souhaitant approfondir certaines questions trouvera une bibliographie non-exhaustive ci-dessous.

INSERTION AU SEIN DE NOS AUTRES ACTIVITÉS

Cette étude fait suite et sera prolongée par nos autres activités. Elle ne sort pas de nulle part, que du contraire. D'une part, aussi bien au sein du pôle Conseil, du pôle Etudes & Animations que Plaidoyer et Communication de SAW-B, des projets sont menés en vue de coopérer davantage entre structures d'économie sociale, entre acteurs périphériques ou même au-delà. Ces projets s'intitulent : Ceinture alimentaire carolo, Greenscop site internet mutualisé, Ce qui nous rassemble, etc. N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez en savoir plus. Enfin, la formation que nous donnons depuis quelques années sur le thème des coopératives portera désormais sur les coopératives et la coopération, signe tangible des impacts de la réflexion menée pour cette étude.

PISTES DE LECTURE

- Norbert ALTER, *Donner et prendre. La coopération en entreprise*, La Découverte, 2010.
- Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe Siècle*, La Découverte, 2014.
- Frans DE WAAL, *L'âge de l'empathie. Leçons de la nature pour une société solidaire*, Babel, 2011.
- Jean-François DRAPERI, *Godin, inventeur de l'économie sociale. Mutualiser, coopérer, s'associer*, Editions Repas, 2010.
- Franck FISCHBACH, *Le sens du social. Les puissances de la coopération*, Lux, 2015.
- Charles GIDE, *La coopération contre le capitalisme*, Les Petits Matins éditions, 2013.
- Pierre KROPOTKINE, *L'entraide. Un facteur de l'évolution*, 1902.
- Michel LALLEMENT, *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Seuil, 2015.
- LA MANUFACTURE COOPÉRATIVE, *Faire société : le choix des coopératives*, Editions du croquant, 2014.
- Richard SENNETT, *Ensemble. Pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, 2014.
- Michel SERRES, *Darwin, Bonaparte et le Samaritain. Une philosophie de l'histoire*, Le Pommier, 2016.
- Pierre THOME, *(Biens) communs, quel avenir ? Un enjeu stratégique pour l'économie sociale et solidaire*, Editions Yves Michel, 2016.

Qui est SAW-B ?

Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises est une fédération d'entreprises d'économie sociale qui regroupe, de manière directe ou via ses fédérations membres, plus de 300 entreprises d'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles.

Nous cherchons à faire mouvement pour une alternative économique et sociale.
Trois modes d'actions sont utilisés à cette fin :

- défendre et représenter l'économie sociale aux niveaux régionaux, belge et européen ;
- soutenir et accompagner des porteurs de projets d'économie sociale ;
- susciter une réflexion critique à propos des alternatives économiques, avec les travailleurs des entreprises d'économie sociale et avec les citoyens investis dans des initiatives solidaires.

Rédaction : Quentin Mortier, Barbara Garbarczyk, Violaine Wathelet et Myllie Woitrin

Comité de lecture : Marie-Caroline Collard et Frédérique Konstantatos

Graphisme et illustrations : Estelle Mahieu

Images : Apertus, commons.wikimedia.org, « Ceux qui aiment les lundis. Travailler en Scop » / Jean-Robert Dantou / CG Scop / Picturetank, vvvita@123rf.com

Editrice responsable : Marie-Caroline Collard

Nous remercions chaleureusement les personnes qui nous ont consacré une partie de leur temps pour nous recevoir, répondre à nos questions, nous guider, nous relire : **Thomas Dawance (CLTB), Gregory Voz, Françoise Budo et les étudiants de Tenter Plus, Philippe Jadin et Maxime Fuhrer (Apertus), Jean Huet (CG SCOP), Françoise Bernon (Labo de l'ESS), Jean-Marc Zanatta, Stéphane Lejoly, Marie Godts, Philippe De Leener et Marc Totté**.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

L'ÉDUCATION PERMANENTE, UNE **CLÉ** VERS L'ENGAGEMENT

Que ce soit pour stimuler, pour maintenir ou pour faire sauter des freins à la coopération, il semblerait que l'éducation permanente puisse avoir un rôle à jouer. Avant d'être un cadre légal de reconnaissance et de financement d'un certain nombre d'associations, l'éducation permanente est avant tout une manière de prendre de la distance par rapport à ses activités quotidiennes, de réfléchir collectivement à son action et de décrypter, au-delà des évidences, le contexte plus général dans lequel elle s'inscrit. Elle a pour objectif de questionner ce qui semble aller de soi, bousculer les préjugés, co-créer des savoirs, installer le doute... Autant de conditions nécessaires avant de pouvoir coopérer, mais également de moments indispensables pour continuer à nourrir cette coopération qui serait déjà engagée, l'analyser, la questionner, la faire évoluer... et donc la maintenir !

Dans cette quête de changement social, il nous semble qu'éducation permanente et recherche d'alternatives économiques vont de pair.
L'une peut effectivement renforcer l'autre.
En amont, des ateliers de décryptage des impasses économiques actuelles et la découverte d'alternatives concrètes peuvent stimuler certains engagements, donner confiance à des personnes désireuses de se lancer dans des projets.
En aval, dans une entreprise sociale, la nécessaire recherche de démocratie et de coopération économiques doit ouvrir des espaces de réflexion et de débats entre travailleurs.

Continuer la réflexion avec vous ?

Dans votre organisation, la thématique de la coopération vous interpelle ? Vous vous demandez comment coopérer, avec qui, pour que faire ? Vous vous interrogez sur vos pratiques atcuelles de coopération, au sein d'un collectif, entre acteurs, avec les pouvoirs publics ? Vous aimeriez prendre le temps d'en parler et trouver une manière d'analyser ces questions et de réfléchir diverses possibilités ? Nous pouvons construire avec vous un ou des ateliers de réflexion et de débats sur ces sujets : selon vos disponibilités, ils peuvent avoir lieu une seule fois ou bien sur plusieurs séances.

Car cette étude sur l'engagement est aussi une invitation à poursuivre et approfondir la réflexion avec vous. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter ! info@saw-b.be | 071/53 28 30

ET SI NOUS COOPÉRIONS ?

Coopérer ? Evidemment ! La coopération n'est-elle pas inscrite dans l'ADN des entreprises sociales ? Mais de quoi s'agit-il exactement ? Est-il si évident de privilégier la coopération à la concurrence ? Et pourquoi le faire ? SAW-B vous invite à creuser l'idée, repenser le concept : en quoi consiste la coopération, quels choix posons-nous à ce sujet et pour obtenir quoi ? Car derrière une même idée, se déclinent des pratiques diamétralement opposées, comme en témoigne la version uberisée de la coopération !

Pour aborder la dimension politique de la coopération, SAW-B vous propose une étude en trois étapes.

S'associer, mutualiser, collaborer, rendre commun... La première partie explore les idées et pratiques de la coopération à travers l'histoire.

L'économie sociale n'a pas le monopole de la réflexion sur la coopération, ni de ses pratiques. La deuxième partie de cette étude va à la rencontre d'autres pratiques coopératives : les Community Land Trust, des classes coopératives au sein d'une Haute école et un projet de caméra open-source.

La troisième partie pose deux questions à propos de la coopération : coopérer avec qui et coopérer pour quoi ? Pour y répondre, elle interroge deux dispositifs d'économie sociale développés en France : les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

RETROUVEZ NOS ANALYSES
ET ÉTUDES PRÉCÉDENTES

www.saw-b.be

(rubrique publications)